



Sommaire

Édito	p 1
Dossier spécial "La communication"	p 2
Les actualités	p 9
En bref	p 16
Infos	p 18
L'écho de Manocalzati	p 18
La parole aux associations	p 20
Comptes-rendus du conseil municipal	p 24
Le carnet	p 29

DOSSIER SPÉCIAL
LA COMMUNICATION

INFORMATIONS MUNICIPALES...

QUELQUES CHIFFRES de 2012

Urbanisme: 25 permis de construire (construction maison et agrandissement maison) et 25 certificats d'urbanisme

Démographie: pour l'année 2012 : 18 naissances, 21 décès et 9 mariages

Effectif de l'école: 148 élèves pour l'année scolaire 2012-2013 (53 en maternelle et 95 en primaire)

La Bibliothèque : un accès gratuit, des bénévoles à votre disposition pour vous accueillir et vous conseiller. Vous y trouverez: des livres pour adultes, des livres pour enfants (de 0 à 16 ans), des revues pour adultes et jeunes, des BD, des documents sonores CD, des documents vidéos, films et documents pour enfants et adultes (cassettes VHS, DVD).

Vous pouvez également demander un livre, une revue, un document sonore ou vidéo qui vous sera fourni lors du prochain passage de la BDP.

Ses heures d'ouverture :

Lundi: de 16h30 à 18h30

Mercredi: de 14h00 à 16h00

Vendredi: de 17h00 à 19h00

La Salle Informatique : des cours d'initiation avec Henry tous les jeudis (hors vacances scolaires) de 10h à 12h. Tarif: 30 € pour l'année pour les personnes de la commune et 50 € pour les personnes hors commune. Des cours « à thème », à raison de 2 à 3 séances par thème tous les samedis de 10h à 12h à des dates à définir : Perfectionnement WORD, perfectionnement Photos Sons Vidéos, les utilitaires internet, initiation et découverte des réseaux sociaux. Tarif: 5 € par séance. Les renseignements et inscriptions se font auprès du secrétariat de mairie.

L'étang communal : Ouvert de la mi-avril au 30 septembre les samedis, dimanches et jours fériés. Les cartes sont en vente au secrétariat de mairie au prix de 4 € pour la journée et 30 € la saison.

La salle de remise en forme : équipée de steppers, tapis de course, vélo elliptique, vélo rameur, presse de musculation, planche à inversion. Michel, Frédéric et David, veillent bénévolement à la propreté et au bon fonctionnement des appareils et des locaux. La salle de remise en forme est accessible du Lundi au Vendredi de 18h à 20h. Les inscriptions se font auprès du secrétariat de mairie après remise d'un certificat médical attestant la possibilité de pratiquer un sport.

TARIFS: Habitants commune:

Inscription entre le 1^{er} janvier et le 30 juin: 80€

Inscription à compter du 1^{er} juillet: 40€

Habitants hors commune:

Inscription entre le 1^{er} janvier et le 30 juin: 150€

Inscription à compter du 1^{er} juillet: 75€

Moins de 18 ans:

Inscription entre le 1^{er} janvier et le 30 juin: 20€

Inscription à compter du 1^{er} juillet: 10€

Dernière minute !

Dans le cadre des échanges scolaires avec la ville jumelle de Manocalzati, 17 élèves, leurs trois institutrices et une maman, viendront à Ste Féréole du 4 au 11 avril 2013. Les modalités d'accueil et le programme sont en cours d'élaboration avec le Comité de jumelage, les directrices des Écoles de St Féréole et de Manocalzati et les municipalités.

NOUVELLES INSTALLATIONS DANS LA COMMUNE



*Entretien parc et jardin :
Tonte, débroussaillage, taille,
création, plantation, arrosage
automatique ...*

Sun Jardin


Ste Féréole ☎ 05 87 49 59 83 ou 06 15 80 90 89
✉ e.martino@sfr.fr

Luisa prothésiste onguolaire
à domicile

Au bel angle
06 72 76 61 47

Pose gel avec ou sans capsules
Manucure, décorations
Beauté des mains et des pieds

aubelongle@stf.fr
N°SIRET 789 301 947



BISTROT
Jaubert

Édito du maire



Votre Conseil Municipal a décidé que le moment était venu de revoir de fond en comble l'ensemble de la Communication de la Commune.

J'entends immédiatement la question « **Pourquoi faire ?** » et l'argument qui fait suite « La commune n'est ni un paquet de lessive, ni un hypermarché ou une vulgaire marchandise que l'on charge en promotion et publicité pour la faire accepter par le consommateur ! ».

C'est vrai !

Et pourtant, à y regarder de plus près, tout est devenu acte de communication et, fait encore plus intéressant, nous avons du mal à nous en passer. Télévision, radio, journaux, portables, ordinateurs ont envahi notre quotidien et tous ces supports sont émetteurs, vecteurs et créa-

teurs de communication.

Les collectivités ne peuvent rester à l'écart de ce phénomène qui remplit notre vie et influence notre capacité de jugement sans que nous en ayons conscience.

Communiquer efficacement suppose toutefois que l'on ait quelque chose à dire, à nommer, à indiquer, à identifier. Après une longue période d'investissements communaux en tout genre, nous avons à fabriquer une appartenance au travers d'un programme de communication. Le Conseil Municipal a défini un ensemble d'opérations coordonnées qui donnera du sens à l'action municipale et aux différents services qui constituent la vie de la commune.

Tout d'abord, le Conseil Municipal a choisi un cabinet, « Code Communication », chargé de l'épauler dans la démarche qui s'est organisée autour de 6 axes :

- 1) la création d'un nouveau logo – signature permanente et accompagnant tous les documents de la mairie
- 2) la mise en place d'une signalétique sur tous les bâtiments communaux avec pour chacun d'entre eux l'appellation officielle et la déclinaison du logo
- 3) la mise en place d'une signalétique de rue indiquant les bâtiments publics, les commerces, les services ...
- 4) la poursuite de la signalisation routière avec création de limitation de vitesse dans les principaux villages et le déplacement des limites de l'agglomération pour étendre la zone 50 à l'intérieur du bourg
- 5) la mise en place de totem aux entrées d'agglomération
- 6) la mise en place d'une signalétique pour les entreprises (commerces-artisanat-services) situés hors agglomération

Au moment où, dans chaque entreprise, dans chaque association, dans chaque collectivité (commune, département, région) et au sein même de l'État et de l'Europe, les chargés de communication voient leur influence grandir de jour en jour, il n'est plus possible de faire l'impasse dans ce domaine au risque de tomber dans l'oubli et de n'avoir plus qu'une existence symbolique.

Et c'est malheureusement ce qui va se passer pour une grande partie des communes corréziennes.

Bien amicalement.
Le Maire, Henri SOULIER

DOSSIER SPÉCIAL

LA COMMUNICATION

Le maire dans son édito a tracé le cadre d'une nouvelle politique de communication décidée par le Conseil Municipal et qui se décline en 6 axes. La première étape fut le choix décisif de l'agence qui nous aiderait à définir notre programme. Le choix s'est porté sur une petite agence briviste « Code Communication » connue pour sa créativité et sa réactivité.

PREMIER AXE : LE LOGO



SAINTE
FÉREOLE

Il constitue l'élément de traction de toute la politique de communication. Le nouveau logo est construit sur une résonnance entre l'avenir et l'histoire.

Les deux emblèmes de Sainte-Féréole (l'église et le château d'eau) ancrent le logo dans le patrimoine de la commune.

De là, émane un rayonnement tel un soleil qui évoque le dynamisme, l'avenir et la grande variété des services municipaux proposés aux habitants de la Commune.

Il marque l'ouverture de la commune vers l'extérieur mais aussi l'ouverture du centre-bourg vers les villages.

Les couleurs véhiculent et portent toutes une signification particulière : le beige et le gris qui habillent le château d'eau et l'église font référence à l'ardoise et à la couleur dominante de pierre que l'on retrouve dans nos constructions.

Le logo est encadré par des rayons avec 3 couleurs différentes (orange-bleu-vert) symbolisant les 3 pôles d'activité principaux de la commune : jeunesse, sport et loisirs-culture.

Les rayons bleus sont associés à la Jeunesse. Cette couleur fait référence à la fraîcheur, à la liberté et à la sagesse. Les rayons verts sont, eux, associés aux sports et aux équipements sportifs. Ce vert symbolise la vitalité, la nature et l'extérieur. Les services liés aux loisirs et à la culture sont de couleur orange pour allier énergie et chaleur sécurisante. Tous les supports officiels de la Commune seront revêtus du nouveau logo : papier à en-tête, enveloppes, site internet, bulletin municipal, etc...

DEUXIÈME AXE : LA SIGNALÉTIQUE BÂTIMENTS

Chaque bâtiment communal recevra une identification reprenant le rayonnement avec le code couleur approprié à la destination du bâtiment :

- vert pour le sport
- bleu pour la jeunesse
- orange pour la culture-loisirs
- et les 3 couleurs pour les bâtiments institutionnels – mairie... etc ...

Les noms choisis pour identifier les bâtiments sont les plus simples possibles.

Le seul nom qui ait fait débat est celui de la Salle du Stade que nous appelons indifféremment Salle Polyvalente, Salle Festive et Culturelle, Salle du Stade et qui s'appellera désormais « **La Grande Salle** » par souci de simplification et de réalisme.



Espace Multi-sports

La Grande Salle et l'Espace Multi-Sports

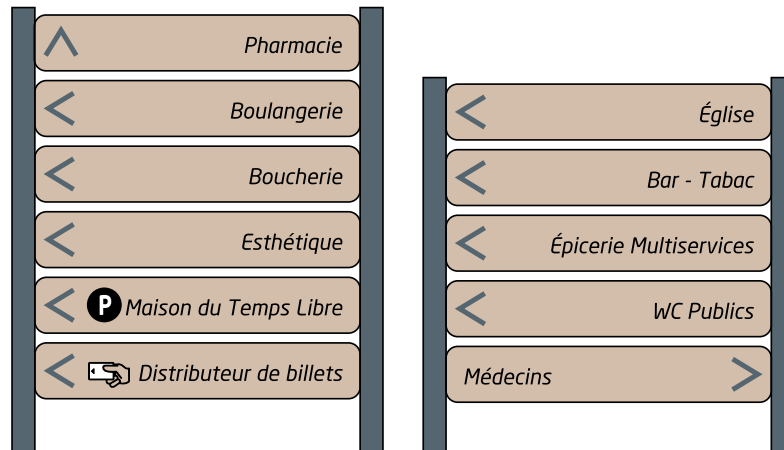


TROISIÈME AXE : LA SIGNALÉTIQUE DE CENTRE-BOURG

Toute la signalétique de centre-bourg reposera sur les 2 couleurs centrales du logo à savoir le beige pour le fond des panneaux et le gris ardoise pour les poteaux et les flèches.

Cette signalétique portera sur les bâtiments institutionnels, les commerces, les services, les parkings etc ...

15 panneaux seront répartis à l'intérieur du bourg



QUATRIÈME AXE : COMPLÉMENT DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

Un gros effort a été fait il y a une dizaine d'années mais il manque certains panneaux de villages, des stops, etc ...

Nous allons, dans les villages les plus importants, implanter des limitations de vitesse à 50km/h avec obligation d'implantation de panneaux en entrée et sortie de villages



CINQUIÈME AXE : TOTÈMS ENTRÉE DE BOURG

Les totems ont pour mission d'identifier les entrées d'agglomération ainsi que les structures associées : Agglo, Manocalzati, Pays d'Art et d'Histoire

3 implantations :

- La Chapelle
- Le Colombier
- Avenue de la Besse

Au dos figureront le logo de Sainte-Féréole et l'adresse du site internet.

SIXIÈME AXE : MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE HORS AGGLOMÉRATION POUR LES ARTISANS - COMMERÇANTS ET SERVICES

En concertation avec chaque entrepreneur, mise en place d'un panneau simple ou double face à l'endroit que le chef d'entreprise jugera le plus adapté (hormis le long des routes départementales où la signalétique est interdite) indiquant sa raison sociale et commerciale.



SAINTE
FÉREOLE
www.sainte-fereole.fr

Commune jumelée avec
MANOCALZATI


Commune membre
de la Communauté
d'Agglomération de Brive


Commune du
Pays d'Art et d'Histoire
Vézère Ardoise


ACTUALITÉS

DES QUARTIERS INTÉGRÉS AU CENTRE BOURG :

Les Pradelles

Depuis le mois de mai 2011 le quartier des Pradelles était en rénovation. Nous vous avons tenu informés de l'avancement des travaux dans nos différentes éditions. Les travaux sont à présent terminés et se sont déroulés à la satisfaction des riverains. Le montant total de l'ensemble des travaux (sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Électrification pour l'enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et l'éclairage public, ou de la commune de Sainte Féréole pour la réfection des trottoirs et la mise en place d'un nouvel éclairage public) s'élève à 267 133,49 € TTC. La subvention du Conseil Général s'est de 11 500 € et la participation du Syndicat d'Électrification est de 21 000 €.



Les Monédières

La rénovation des trottoirs de la rue des Monédières et de l'avenue du 8 mai jusqu'à l'entrée de l'agglomération est terminée. Le montant total de la dépense est de :

- Mise en forme des trottoirs: entreprise EUROVIA = 27 585€ HT soit 32 991,66€ TTC
- Revêtement asphalte: entreprise SMAC = 53 586€ HT soit 64 088,86€ TTC

Ces travaux ne sont pas subventionnés.



Avant



Après

Réalisation du trottoir sur l'allée Antoine Valery

En même temps que la réalisation des travaux de la rue des Monédières, les entreprises EUROVIA et SMAC ont réalisé le trottoir de l'allée Antoine Valery (qui relie la RD 25 E au parking de La Grande Salle)

Complexe sportif

Cinq barrières, dont deux avec accès pour les personnes à mobilité réduite ont été mises en place aux alentours du complexe sportif afin d'éviter la circulation intempestive des véhicules sur cet ensemble, pour un montant de 19 136 € TTC.

Les emplacements sont les suivants :

- 2 à l'entrée stade Uminski (côté piscine), dont l'une avec accès PMR
- 1 près de l'Espace Jeunes
- 1 à l'entrée du complexe sur la route de Goursat avec accès PMR
- 1 à l'accès de la halle des sports à Goursat.



LOTISSEMENT LE COLOMBIER

Dans le bulletin municipal n°26, nous vous avons présenté le projet de lotissement du Colombier. Le permis d'aménager a été approuvé le 1^{er} octobre 2012. La Commune a procédé à la consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement du terrain. L'offre de l'entreprise DUCHATELET TP a été retenue pour un montant de 320 014,96 € HT. Les travaux de voirie et d'aménagement de la première tranche de 11 lots vont débuter début mars. La commune procèdera à la mise en vente des premiers

lots au mois de juin avec des pré-réservations à partir du mois d'avril. Les prix des 11 premiers lots s'étaleront de 11 à 33 € le m² TTC pour des lots entièrement équipés en électricité, eau, assainissement collectif, téléphone... Les personnes intéressées peuvent se faire préinscrire auprès du secrétariat de mairie. Elles seront convoquées début avril pour une rencontre sur site avec les indications de prix au m² parcelle par parcelle.

Salle du Temps Libre et Maison des Associations

Point sur l'avancement des travaux.

Les travaux de restructuration ont été retardés suite à la défection d'une entreprise de menuiserie intérieure bois au moment où celle-ci devait intervenir sur le chantier. Conformément aux règles de la commande publique, nous avons procédé à une nouvelle consultation d'entreprises pour ce lot. 4 entreprises ont répondu. Le marché a été attribué à l'entreprise DUBOIS et Associés, à Malemort, pour un montant de 50 805,28 € HT. Pour ce qui concerne les autres lots, les travaux avancent normalement, malgré un retard important pour la pose de l'escalier extérieur. L'ascenseur est installé.

Les équipements seront mis en place courant mars. L'ensemble devrait être opérationnel en avril.



La salle



Étage

ACTUALITÉS

RÉFECTION DE LA COUR DE L'



Partant du constat qu'au fil du temps la cour de l'école maternelle a vieilli, le Conseil Municipal, dans sa séance du 03/09/2012, a décidé de sa rénovation et de la création d'un préau.

Il a également décidé de faire appel à un maître d'œuvre notamment pour la création du préau.

Après consultation de trois candidats, c'est la Sarl ArchiSen d'Objat qui a été retenue. La mission confiée à ce cabinet est de redonner vie à cet espace, de le rendre plus accueillant, plus fonctionnel et ludique tout en assurant la sécurité des enfants.



L'ÉCOLE MATERNELLE ET CRÉATION D'UN PRÉAU

Les travaux porteront sur :

- le remodelage complet de la cour avec la mise en place d'un revêtement finition enrobé, et d'un sol caoutchouc au droit des espaces de jeux
- le remplacement de la clôture et du portail existants pour une mise en conformité avec les règles de sécurité
- la réalisation d'une rampe PMR pour accéder directement de l'école à la cour
- le traçage au sol de différents jeux
- le positionnement de jeux individuels avec revêtement adapté
- la création d'un préau au niveau du parvis de l'école avec, au dessous, un abri pour les vélos et les différents jeux
- ainsi que la création d'un petit potager.



Le montant estimé de ces travaux est de 155 900 € HT

La durée impérative du chantier est de deux mois (pendant les vacances scolaires de l'été 2014).

ACTUALITÉS

LES ROUTES

Travaux de voirie pour 2012 un total de 42 412,70 € HT (hors travaux réalisés par l'équipe technique) Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 19 708 €.

Route de Bois Buset à la RD 44 : revêtement réalisé en tri-couche par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 21 872,70 € HT.

Aire de retournement également réalisé en tri-couche par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 6 482,00 € HT

La route de Chemin Grand a été refaite dans le cadre des travaux d'assainissement des Vignottes par l'Agglo de Brive.

Le revêtement de la route à l'intérieur du village de Coulier a été refait en enrobé par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 14 058 € HT.

L'équipe technique quant à elle a réalisé en revêtement tri-couche les routes d'accès au lieu-dit « chez Valeyrrie », à la Maurie Haut, ainsi qu'à « La Cacalerie ». Le montant total des travaux réalisés par l'équipe technique s'élève à 9 413, 72 €. Début janvier, les employés communaux procèdent à la réfection d'un mur de soutènement de la route au village de Sauvagnac.

Pour 2013 il est prévu la réfection en enrobé de la route de Sicard à La Bourretterie pour un montant estimé de 100 000 € HT. L'équipe technique assurera la réfection en tri-couche de la voirie du quartier des Monédières ainsi que de la route du centre du village de Martignac à la station d'épuration.



Chemin grand

Assainissement Les Vignottes

Les travaux d'assainissement au lieu-dit Les Vignottes sous maîtrise d'ouvrage de l'AGGLO de BRIVE ont débuté le 19 mars 2012. Il sont à présent terminés pour ce qui concerne les travaux de génie civil et la pose des boîtes de branchements aux habitations. Le chantier s'est terminé dans les délais et il ne reste plus que le feu vert de l'agglo pour mettre en service le poste de relevage. Dans le courant du 1^{er} trimestre les administrés raccordables recevront un courrier leur indiquant qu'ils peuvent se raccorder au réseau collectif d'assainissement. Le chantier a été étudié par le bureau d'études DEJANTE en 2009 pour une programmation de financement par l'AGGLO de BRIVE et de travaux en 2012. Les travaux, après mise en concurrence ont été réalisés par le groupement EHTP et AEL.

Pour amener les effluents jusqu'à la station d'épuration de Sauvagnac, les grands faits marquant sont :

- Raccordement de 35 parcelles à un réseau d'assainissement collectif nouvellement créé
- Pose de 2009 ml de canalisation gravitaire en DN 200mm PVC
- Pose de 654 ml de canalisation de refoulement en DN 80mm PEHD
- Création d'un poste de relevage en contre bas de Chemin Grand.
- Réouverture du chemin reliant Sauvagnac au Chemin Grand pour le passage de la trancheuse
- remise en état de la voirie du Chemin Grand par la pose d'un tricouche
- un chantier qui s'est déroulé sans accident
- les bonnes relations entre les usagers et les entreprises.
- La commune remercie l'ensemble des participants pour le travail réalisé.

TRANSFERT DE LA MAISON DE L'ENFANCE A L'AGGLO

Par délibération du 29 juin 2012, Le Conseil Communautaire de l'Agglomération de Brive s'est prononcé favorablement sur la prise de compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » à compter du 01/01/2013, chaque commune membre de l'Agglo devant se prononcer sur cette proposition. La volonté communautaire de prendre la compétence action sociale reconvenue d'intérêt communautaire s'explique par deux enjeux majeurs de territoire :

- 1) Agir pour l'égalité des chances dès le plus jeune âge : il s'agit d'un enjeu déjà repéré et inscrit dans la délibération du 15 décembre 2011
- 2) Accompagner les mutations économiques, sociales et démographiques du territoire : l'agglo aurait à moyen ou long terme à gérer des agréments et des services à l'échelle d'un vaste territoire en lien avec son développement (SCOT, PLU, Zones d'Activités ...).

Le Conseil Municipal réuni le 3 septembre 2012 a, à l'unanimité, donné un avis défavorable à cette prise de compétence estimant que les enjeux repérés par la Communauté d'Agglomération ne sont en rien conditionnés par la prise de compétence « action sociale d'intérêt communautaire » et que de plus l'Agglomération n'a actuellement pas les moyens humains pour reprendre une telle compétence. Il a estimé au contraire que la petite enfance relève d'une politique de proximité qui sera toujours mieux mise en œuvre au niveau communal. Pour preuve, dans les nouvelles relations Commune – Agglomération :

- les enfants résidant sur la commune seront prioritaires pour bénéficier d'une place au multi-accueil local
- les repas continuent à être fabriqués par la cantine scolaire de Sainte-Féréole
- l'équipe technique municipale continue à entretenir l'immeuble (tonte, petites réparations ...etc ...)

Le personnel est devenu par contre, salarié de l'Agglo. On écrit partout que « ce sera comme avant » mais ce sera soit disant mieux !

Journée du patrimoine

à Aujol



Les habitants du village devant leur four



une belle fournée

Dans le cadre des journées du patrimoine, le four d'Aujol rénové a été « remis » aux habitants du village au cours d'une très sympathique et conviviale manifestation.

15^{ème} concours communal pour le fleurissement

15 participants pour ce 15^{ème} concours communal et quelques initiatives remarquées pour entretenir et fleurir les talus et accotements publics.

Quatre catégories dans ce concours :

Jardin fleuri : LAPEYRE Charline : Le Mas – BERGER M. Louise : Goursat - BLADIE Nathalie : Les Prades – CHOUZENOUX M. Louise et Sylvie – Treilhard

Jardin paysager : PELLE Christophe – Sauvagnac

Façade fleurie : ANTOINE Ginette : La Maisonneuve – PEROT Alice : La Chapelle - VERLHAC Denise : Laubeyrie – BOUILLAGUET Ginette : Goursat - BECOT Jeanine : Goursat – Station PEROT : La Chapelle - SAUVAGE Odette : Les Prades

Cour de ferme : DELPY Danièle : Berchat – MOULY Odette : Bos Franc

Un prix toutes catégories (façade fleurie, jardin fleuri, jardin paysager, jardin potager) a été décerné à Mme CROSARA Danièle, chemin de la Besse.

Merci aux personnes qui fleurissent le domaine public :

Mme BOUILLAGUET Ginette, route de Goursat

Mme DELON, route du Géant

Mmes ESTORGES et LAPEYRE, route du Mas.

Le Maire, Henri SOULIER, a chaleureusement remercié toutes les personnes qui soutiennent, par leurs réalisations, les efforts de la municipalité pour embellir encore notre cadre de vie. Préparez d'ores et déjà le 16^{ème} concours et n'hésitez pas à embellir les bords de route en veillant à ne pas gêner la visibilité et la circulation. Pensez aussi aux nombreuses croix de nos carrefours qui pourraient être mises en valeur par des plantations.



Cérémonies du souvenir

Commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918 en présence de M. MASCRE, Sous-Préfet de Brive, des personnalités civiles et militaires, de nombreux porte-drapeaux et les Enfants de l'école primaire accompagnés par leurs instituteurs et qui ont interprété La Marseillaise avec la chorale EXPRESSIONS.

Après la cérémonie devant le Monument aux Morts de la Place de l'Église, le cortège s'est arrêté devant la plaque de Pierre CHAUMEIL, enfant de la commune fusillé par les Nazis à Brive le 14 juillet 1944. Le cortège s'est ensuite dirigé vers le site de la Besse pour perpétuer la mémoire des 18 jeunes maquisards tués par les forces nazies le 15 novembre 1943 à la ferme du Treuil. Les enfants ont lu le livre qui retrace ces événements, puis la chorale a interprété Le Chant des Marais, le Chant des Partisans et avec les enfants La Marseillaise. C'est avec émotion que les nombreux participants, personnalités et anonymes, ont découvert la présence à la cérémonie de Marius BAR qui était présent sur le site tout proche de La Besse lors de l'attaque du camp du Treuil par les soldats nazis et qui avec ses autres camarades ont pu s'échapper à travers bois. Le Maire Henri SOULIER a souhaité sa

présence à ses côtés pendant l'hommage à ses compagnons de combat tombés en ces lieux il y a 69 ans : « Nous sommes ici pour faire comprendre aux citoyens de notre bassin de vie, à ceux qui ne connaissent que peu de choses de cette époque, l'importance actuelle de ces événements maintenant anciens, le poids des souvenirs, des blessures et parfois des trahisons que porte cette époque. Nous sommes ici pour insister sur le rôle tangible de la valeur des mots résistance et don de soi, pour affirmer la force de ce qu'ils évoquent pour des millions de nos concitoyens. Nous sommes ici pour faire comprendre l'influence très forte qu'eut la résistance dans l'histoire qui suivie. Nous sommes ici enfin et surtout pour, au-delà de la mort, rendre hommage à tous ceux à qui nous devons aujourd'hui notre liberté quotidienne ».



les porte-drapeaux



Mr BAR et le Maire



les enfants de l'école et la chorale

Un chemin de la mémoire en projet

Le Maire a ensuite fait part du projet d'aménagement adapté au grand public d'un parcours chemin de la mémoire comprenant les quatre camps et les points d'accès complétés par une signalétique et des supports d'information. Ce projet proposé par Madame la Directrice Départementale de l'ONAC dans le cadre du tourisme mémoriel a été voté par le Conseil Municipal. Ce Chemin de la Mémoire sera opérationnel en novembre 2013 et « marquera le 70^{ème} anniversaire du massacre de la Besse et le passage graduel de la mémoire vivante à l'histoire à travers des écrits d'un Comité Scientifique ».

Le Père Noël de passage à Ste Féreole

A L'ÉCOLE : après avoir dégusté le succulent repas de Noël, les enfants de maternelle ont eu le bonheur de recevoir la visite du Père Noël chargé de nombreux cadeaux (nurserie, etc...). La joie et l'émerveillement pouvaient se lire dans leurs yeux. C'est ce qu'on appelle la magie de Noël !



Chut ! Il arrive...



Il est gourmand !



A LA MAISON DE L'ENFANCE : Le père Noël est passé le jeudi 20 décembre 2012 et il a apporté : 2 porteurs, des puzzles, des encastresments, des lotos, des dominos ...

Voeux au personnel et bénévoles associés

Le personnel communal et les bénévoles associés se sont retrouvés à l'invitation du Maire et des élus pour échanger les vœux pour la nouvelle année. Des personnels au service de l'ambition de l'équipe municipale qui est de servir, équiper, transformer la commune: mission accomplie avec efficacité et sérieux. Une équipe communale amputée, à partir du 1^{er} FÉVRIER 2013, des employés de la Maison de l'Enfance qui sont désormais sous statut communautaire depuis le transfert du service « petite enfance » à la Communauté d'Agglomération de Brive, malgré le vote contre à l'unanimité du Conseil Municipal de Sainte Féréole. Des bénévoles associés qui, grâce à leur engagement et leur implication permettent le bon fonctionnement de services municipaux: bibliothèque, salle informatique, salle de remise en forme.



Accueil des nouveaux habitants



Comme tous les deux ans, le Maire et son Conseil ont reçu les nouveaux habitants installés sur la commune au cours des années 2011 et 2012, soit 180 personnes. Une soixantaine, plus les enfants, ont répondu à cette invitation. Le Maire a présenté la commune et a particulièrement insisté sur le tissu commerçant et artisanal de la commune sur laquelle « on peut retrouver l'essentiel de nos besoins quotidiens. Nous devons privilégier nos commerces locaux ». Les représentants des associations ont présenté les activités proposées. Ce fut ensuite au tour des nouveaux habitants de se présenter. Chacun a pu ensuite continuer les échanges et faire connaissance autour d'un vin d'honneur très convivial.



La journée des Aînés



Dimanche 20 janvier : Ste Féréole se réveille sous un manteau blanc qui rend la circulation difficile. C'est le jour du repas offert aux Aînés de la commune par la municipalité ! 165 personnes sont inscrites : faut-il le maintenir ? Faut-il l'annuler ? Véronique, en charge du repas a tout préparé. La décision est prise : on maintient mais on met tout en œuvre pour aider les convives à rejoindre La Grande Salle. Et grâce à l'entraide des voisins et à la mobilisation des élus équipés de véhicule « tout terrain » tout le monde, à quelques exceptions près, est présent. La journée a pu ainsi se dérouler dans une ambiance conviviale et joyeuse.

Dans la semaine suivante, les personnes de la commune âgées de 70 ans et plus qui n'ont pu participer au repas ont reçu la visite des élus qui leur ont remis un colis gourmand. Comme chaque année les personnes résidant en maison de retraite ou hospitalisées n'ont pas été oubliées et ont reçu elles aussi leur petit cadeau parfumé.

LES MARCHES DES PRODUCTEURS DE PAYS : UNE RÉUSSITE DURABLE ET CONTRÔLÉE



Depuis 2001, la commune de Ste-Féréole, l'association La Flégeoilloise et la Chambre d'Agriculture de la Corrèze organisent les Marchés des Producteurs de Pays Place de l'église.

Ste Féréole : Un marché bien achalandé et accueillant :



En 2012, neuf marchés des producteurs de pays festifs se sont déroulés chaque Jeudi de Juillet et Août attirant population locale et vacanciers. La zone de chalandise de ce marché s'étend chaque année un peu plus et il n'est pas rare de rencontrer des

habitants du Lot, de la Dordogne, d'Uzerche ou des pays de Tulle ou d'Ussel venus découvrir l'ambiance particulière du Marché festif.

En moyenne entre 800 à 1000 personnes ont découvert cet été les spécialités fermières proposées par les 17 producteurs et artisans exposants sur l'espace marché et en moyenne entre 500 et 800 ont consommé prioritairement sur l'espace festif dédié, les produits du marché et des artisans locaux (Boucher, Boulangers). La fréquentation du marché a été consolidée tout au long de l'été par l'afflux des vacanciers venus de la résidence de tourisme des Collines de Ste Féréole, des gîtes et des chambres d'hôtes de la commune.

La commune de la Ste Féréole et le service tourisme de la Chambre d'Agriculture consacrent chacun des budgets conséquents en

matière de communication dans et hors la commune. Panneaux, banderoles, fléchages, catalogues, publicités dans les journaux régionaux, publicité dans les radios locales viennent compléter l'important travail de diffusion et de promotion.

Sécurité et sérénité :

Afin de respecter les riverains du bourg et pérenniser l'implantation de ce marché autour de l'église, la municipalité, en concertation avec les producteurs exposants et l'association La Flégeoilloise responsable de l'accompagnement festif, a engagé quelques réformes dans l'organisation générale et investit pour le confort des visiteurs :

20H30 Fermeture des Stands des Producteurs

22H Fermeture des stands Frites Crêpes et couverts

23H Fermeture de la buvette, fin de l'animation musicale

Consommez sur place les produits du marché :

Mais, le maintien de ce concept ne sera assuré que si les producteurs maîtrisent leur politique de prix et que parallèlement, les consommateurs locaux « jouent le jeu » en consommant sur place, prioritairement, les produits du marché.

MARCHES DES PRO- DUCTEURS DE PAYS DE NOËL STE FEREOLE PAYS DE BRIVE UN MARCHÉ DE QUALITÉ



La commune de Sainte-Féréole, La Flégeoilloise et le Service Tourisme Rural de la Chambre d'agriculture de la Corrèze ont organisé la 6eme édition du Marché des Producteurs de Pays de Noël à la Salle Polyvalente du stade les Samedi 22 et Dimanche 23 Décembre 2012.

La date tardive a été choisie suite à la multiplication de Marchés de Noël les 16 et 17 dans le pays de Brive, de gestion des disponibilités des producteurs fermiers et pour essayer d'assurer de proposer des produits de fêtes frais en prévision des réveillons.

Les organisateurs font leur maximum pour qu'une gamme cohérente de produits frais et de produits cadeaux puisse se développer sur ce site.



Restauration du four et du puits de SAUVAGNAC



Le four et le puits sont actuellement en cours de restauration. Il pourrait être « remis » aux habitants du village au printemps.

2^{ÈME} BIENNALE

En parcourant les espaces d'exposition de la salle du stade et du court de tennis couvert, aménagé pour accueillir les 24 artistes professionnels et les 22 amateurs, près de 7000 visiteurs découvrirent plus de 400 aquarelles inédites.

Une place importante permit de découvrir le travail, autour de l'aquarelle, des élèves de CM1/CM2, résultat du projet pédagogique de l'année, mais aussi les œuvres des adhérents d'« Expressions ».

Accueillis à l'école, plus de 150 aquarellistes participèrent aux différents stages, tous niveaux, proposés tout au long de la quinzaine.

Enfin, le vote des artistes professionnels attribua le prix de la commune à Raymond Cazes originaire du Cantal voisin.



LA VIE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Depuis le mois de septembre 2012, de nombreuses nouveautés sont venues agrémenter le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs. Une réorganisation des activités par tranches d'âge -6 ans, +6 ans et adolescents a permis d'optimiser le temps d'accueil avec l'accès à de nombreuses activités. Chaque jour les enfants ont la possibilité de réaliser 4 activités au travers de différents ateliers technologiques, artistiques, culturels, sportifs, ludiques, écologiques, citoyens ou historiques. L'acquisition de matériel a également favorisé la mise en place de nouvelles animations: Indiaka, Pétéca, la Molle, Speedball, Flag Football, Plastiroc, Jack o'lantern, Bande dessinée...

Le mercredi 31 octobre, l'ALSH de Sainte-Féréole a accueilli une étape de l'Opération Flag Zone soutenue par le Comité Départemental de Football Américain de la Corrèze (C.D.F.A. 19) et mise en place par l'association Fellows Brive Corrèze Limousin (F.B.C.L.). Il s'agissait d'une rencontre Inter-centre entre les

jeunes du Centre socioculturel Jacques Cartier de Brive et les jeunes de l'ALSH de Sainte-Féréole. Cela a permis la création d'échanges entre jeunes, la promotion de la mixité, l'encouragement à la pratique sportive, la sensibilisation aux sports américains et une initiation au Flag Football.

Afin de valoriser le travail des enfants, chaque période de loisir est systématiquement conclue par la présentation d'une exposition aux familles:

Vacances de Toussaint:

- Vendredi 09 novembre 2012: Exposition sur Halloween

Mercredis du 1^{er} Trimestre:

- Mercredi 19 décembre 2012: Exposition sur les Oiseaux

Vacances de Noël:

- Vendredi 28 décembre: Exposition sur la Fête des neiges



Halloween



Les parents visitent l'exposition



Un cours particulier



Un beau geste !



JEUNESSE

... ET AU CLUB DES JEUNES

Bientôt six mois que l'Espace Jeunes a ouvert ses portes et les jeunes flégeois se sont bien appropriés les lieux. Filles et garçons de la commune se retrouvent tous les vendredis soirs de 18h00 à 22h00.

A cette occasion, ils ont la possibilité de décompresser de leur semaine de cours chargée en devoirs et contrôles.

*« On se retrouve tous ensemble pour partager toujours de bons moments, c'est génial ! »
Claire*

*« C'est vraiment sympa, on s'amuse bien et on rigole beaucoup »
Olivier*

Ce lieu permet de partager de nombreuses activités ludiques, sportives, musicales et artistiques dans un cadre de mixité et de convivialité.

Au cours de ces temps d'échanges, de nombreuses animations ont vu le jour : atelier cinématographique, atelier danse, atelier jeux de société, atelier multisports... Au travers de cette organisation, de nombreux échanges et contacts entre jeunes ont pu voir le jour.

*« Cela permet de se rencontrer entre jeunes de Sainte-Féréole, que l'on ne voit qu'à cette occasion »
Manon*

*« On peut échanger et apprendre à mieux se connaître ».
Lucie*

Les jeunes ont également la possibilité de se restaurer sur place. Plutôt que de venir avec des gamelles individuelles, les adolescents ont choisi d'établir un climat participatif. Chacun amène des victuailles (boissons, gâteaux apéritifs, quiches, desserts....) mis en commun afin de structurer un repas collectif et convivial.

Pour développer et dynamiser ces moments privilégiés, une soirée à thème est organisée chaque mois :

- vendredi 22 juin : soirée plancha
- vendredi 26 octobre : soirée casino
- vendredi 23 novembre : soirée raclette
- vendredi 21 décembre : soirée fête de fin d'année

Vous qui avez 13 ans et plus, n'hésitez pas à rejoindre les déjà « habitués » du club.



Accueil de loisirs et club des jeunes : un équipement qui a trouvé son public

L'ASSAINISSEMENT : que faut-il savoir ?

Dans le cadre de la loi sur le Grenelle de l'Environnement, il est obligatoire que chaque bâtiment soit raccordé à un dispositif d'assainissement, collectif ou individuel. On distingue les eaux résiduelles dites pluviales, et les eaux usées. Les eaux pluviales s'évacuent via des réseaux de surface (fossé, caniveau, ...) ou s'infiltrent sur la parcelle ou sont retenues dans des ouvrages de stockage (cuve, mare, ...).

Les eaux usées sont raccordées :

- soit à un réseau d'assainissement collectif via une boîte de branchement
- soit à un dispositif d'assainissement individuel installé sur la parcelle.

Quel que soit le type d'assainissement, le propriétaire est assujéti à une redevance.

Depuis 2003, la compétence assainissement est exercée, pour la Commune de Sainte-Féréole par l'Agglo de Brive. C'est donc le service assainissement de l'Agglo qui est votre interlocuteur pour toutes les questions relatives à l'assainissement.

La commune de Sainte-Féréole dispose de 5 stations d'épuration : Martignac, Coulié, Laubeyrie, Berchat et Sauvagnac (qui reçoit également des effluents des Vignottes et de Chemin Grand) et de 5 postes de relevage.

Tous les autres secteurs de la commune sont concernés par des dispositifs d'assainissement individuel.

L'assainissement individuel ou non collectif recouvre :

- L'ensemble des installations d'assainissement composé d'une fosse septique ou toutes eaux pour les plus récentes et d'un dispositif de traitement et d'infiltration dans le sol.
- Les installations artisanales, industrielles ou commerciale non soumises à la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Ces dernières sont suivies par les autorités de contrôle (Direction des Services Vétérinaires ou DRIRE).

1 – MON BIEN EST RACCORDE AU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU TOUT A L'EGOUT

JE FAIS CONSTRUIRE, je n'ai aucune démarche particulière à effectuer. Au moment du dépôt du dossier de permis de construire la mairie consultera le service assainissement de l'Agglo pour avis. L'Agglo m'adressera un courrier afin de m'informer sur le montant de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif dont je devrai m'acquitter.

MON INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ : LE SERVICE ASSAINISSEMENT DE L'AGGLO : 05.55.74.70.15

LE COUT ANNUEL : le Syndicat des Eaux du Maumont ne facturant que la partie eau potable, l'Agglo de Brive facture, via le Trésor Public, la partie réseau et traitement directement à l'utilisateur, comme suit (pour l'année 2012) :

- part réseau : 0.2819 € HT/m³
- part traitement : 0.6124 € HT/m³

L'agence de l'eau Adour Garonne perçoit quant à elle la part modernisation des réseaux à savoir 0.225 € HT/m³

2 – MON BIEN EST RACCORDE A UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF OU INDIVIDUEL

JE FAIS CONSTRUIRE

1 - préalablement à ma demande de permis de construire, je dois faire valider par les services de l'Agglo ma demande d'installation d'assainissement non collectif. Cette demande se fait via un imprimé disponible à la mairie (sur simple demande ou via le site internet <http://www.sainte-feréole.fr>) ou auprès des services de l'Agglo (Tél. 05.55.74.70.15). Le service assainissement de l'Agglo instruit cette demande : concrètement, il s'agit de réaliser une visite sur le terrain au cours de laquelle la faisabilité du projet est vérifiée (surface disponible, particularités du site ...). Cette visite permet également d'informer le particulier sur la réglementation.

2 - A l'issue de l'instruction du dossier, l'Agglo m'adresse une « attestation de conformité » qui doit être déposée en mairie en même temps que le permis de construire.

JE SOUHAITE VENDRE MON BIEN : je dois obtenir un certificat de conformité de l'Agglo attestant que mon bien a fait l'objet du contrôle obligatoire et que l'installation est conforme à la réglementation en vigueur.

JE FAIS CONTRÔLER MON DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Je dois m'assurer que mon dispositif d'assainissement non collectif n'engendre pas de pollution et est correctement entretenu. Après avoir établi un diagnostic de l'existant (constitution d'un fichier d'utilisateurs, repérage des défauts de conception, de fonctionnement et d'usure des ouvrages ...), l'Agglo a pour mission d'effectuer un contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement. Ce contrôle périodique consiste à s'assurer que les installations d'assainissement non collectif sont correctement entretenues par leurs propriétaires ou occupants. C'est un arrêté du 7 septembre 2009 qui fixe les modalités du contrôle technique; il précise que le contrôle de bon fonctionnement porte sur les points suivants :

- vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité
- vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration
- vérification de l'accumulation normale de boues dans la fosse toutes eaux, la fosse septique et les dispositifs de dégraissage
- vérification de la réalisation périodique des vidanges.

L'agent de l'Agglo doit donc :

- Identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation existante

- Vérifier / valider l'adaptation de l'installation en place au type d'usage, aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences et à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain

- Vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation ou de réhabilitation de l'installation

- Constater que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, ou de risques sanitaires ou de nuisances.

Dans ce dernier cas, si l'installation engendre un risque environnemental ou sanitaire, la réglementation impose une remise en conformité de l'installation dans les quatre ans suivant le contrôle. Ce délai est rapporté à un an lors de la vente de l'habitation. Ce contrôle périodique a lieu tous les 4 à 10 ans selon le système mis en place et donne lieu à l'établissement d'un rapport de contrôle. Il permet de classer les assainissements non collectifs en 2 grandes catégories selon leur fonctionnement et leur impact sur l'environnement :

- soit l'installation est conforme :

- de TYPE Réglementaire : l'installation est conforme à la réglementation en vigueur. Dans ce cas, l'utilisateur reçoit un certificat de conformité qui lui sera obligatoirement demandé notamment en cas de vente de biens.
- de TYPE Non Réglementaire 1 : l'installation ne respecte pas les prescriptions techniques actuelles, mais a été réalisée conformément aux obligations et dispositions réglementaires en vigueur à la date de sa réalisation.

- soit l'installation est non conforme :

- de TYPE Non Réglementaire 2 : l'installation ne respecte pas les prescriptions techniques en vigueur et n'est pas conforme aux obligations et dispositions réglementaires en vigueur mais ne présente pas de risques environnementaux ou sanitaires.

- de TYPE Non Conforme : l'installation est non conforme et présente un risque pour l'environnement.

LE COUT : depuis 2012, la participation pour le SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) est désormais facturée à l'acte, et non plus sous la forme d'une redevance annuelle.

- Pour le contrôle des **installations d'assainissement individuel neuves ou réhabilitées**, les particuliers devront s'acquitter de 90 € HT, payable en deux fois : 45 € HT facturés à l'instruction de l'autorisation de construire ou de réhabiliter et 45 € HT facturés à la remise du certificat de conformité.

- Le **montant du contrôle périodique** s'élève à 80 € HT payable par le particulier en deux fois soit 50% après remise du rapport par la collectivité et 50% l'année suivante.

A la suite des diagnostics réalisés sur l'ensemble du territoire, l'Agglo de Brive a souhaité aider les usagers dans leur démarche financière de réhabilitation. C'est pourquoi, le SPANC s'est rapproché de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. En effet, cette dernière permet d'aider financièrement les particuliers ayant une installation entraînant un problème de salubrité chez un tiers.

A titre d'information, sur la Commune de Sainte-Féréole, 533 contrôles sur les installations d'assainissement non collectif ont permis de faire un diagnostic de la situation existante :

- 128 installations sont conformes (soit 11,6 %)
- 104 installations sont « non réglementaire type 1 » (soit 21,8 %)
- 188 installations sont « non réglementaire type 2 » (soit 41,4 %)
- 121 installations sont « non conforme » (soit 25 %).

En 2013 il y aura des contrôles de bon raccordement des bâtiments pour s'assurer que seules les eaux usées arrivent dans les stations d'épuration.

Collecte des déchets ménagers : où en sommes-nous ?

Un peu de retard a été pris dans la mise en place de la nouvelle gestion des déchets ménagers. Le SIRTOM finalise actuellement la distribution des bacs marron (ordures ménagères). Certains villages de notre commune sont d'ores et déjà équipés et donc les containers collectifs ont été retirés (Laubeyrie, Le Mons, Le Noyer, Sauvagnac, Sicard). Cette distribution se poursuit sur l'ensemble de notre territoire. Les foyers qui n'ont pas été contactés pour recevoir le container marron doivent s'adresser au n° vert du SIRTOM : 0800 204 054. Pour ceux, nombreux, qui n'ont pas encore reçus le bac jaune destiné à recevoir les emballages, journaux, etc..., vous les recevrez dès que les collectes de ces containers seront organisées.

Contact pour tous renseignements

SIRTOM : 0800 204 054



ÉCHO DE MANOCALZATI



La mairie de Manocalzati n'a jamais fait de sondage auprès de ses administrés afin d'évaluer le taux de satisfaction de ses services administratifs. Par conséquent, les considérations énoncées ci-dessous proviennent d'une perception toute subjective, alimentée néanmoins par les discussions que nous, citoyens de Manocalzati, avons l'habitude de partager dans les rues avec des amis et des connaissances. Ce qui en ressort avant tout dans ces cas-là, c'est que le ressenti vis-à-vis de l'administration se révèle de manière immédiate et spontanée, et que cela peut s'avérer aussi trop personnel. On est donc éloigné d'une véritable analyse scientifique, effectuée sur une longue période, mais on peut souligner également que ce type d'évaluation politico-administrative s'exprime à vif à chaque élection lorsqu'il s'agit de renouveler la municipalité.

1. La structure démographique

Manocalzati est une commune qui possède une forte tradition agricole, enracinée dans la Vallée du fleuve Sabato. Elle détient aussi un bon tissu économique fondé sur un noyau solide d'activités industrielles et commerciales. Placée dans les environs immédiats de la ville Avellino, elle a une relation très intense avec le territoire de la région. Manocalzati, comme d'autres localités de l'intérieur de l'Avellino, a connu, dans un passé proche, une double évolution : un vieillissement de la population et une augmentation de ses habitants due à l'arrivée de personnes en provenance d'autres villes alentours mais aussi de l'étranger. La conjoncture nationale, qui s'est assombrie ces dernières années, a amené, comme partout ailleurs, son lot de problèmes avec un accroissement de l'incertitude sur le plan économique et des difficultés sur le marché du travail. La municipalité, préoccupée par le manque d'opportunités offertes aux jeunes (c'est un effet dérivé du sentiment d'incertitude face à l'avenir), a essayé de trouver des points d'amélioration dans le domaine de l'emploi. Dans l'ensemble, les résultats de la mairie se sont accrus dans les cinq dernières années autant dans les secteurs

forts (comme les services sociaux) que dans ceux plus précaires (tout ce qui touche au développement économique, aux perspectives pour la jeunesse, au logement). A l'ombre du bourg historique, expression ancienne de l'équilibre urbanité-ruralité, la commune s'est enrichie ces dernières décennies, sous une forme visible mais pas toujours heureuse, d'un habitat « pluraliste ». Aujourd'hui Manocalzati se structure autour de divers modes de vie et de logement, chacune possédant une dynamique propre : le monde rural avec des maisons séparées et disséminées, le cœur historique, les récents lotissements bâtis à Via Torre, Faenza, à San Barbato et les zones industrielles, représentante des implantations après le séisme de 1980. Les nouveaux résidents se sont ajoutés à ceux qui étaient enracinés localement, mais on doit dire que leur processus d'intégration est indiscutablement en voie de réalisation. La commune de Manocalzati comptait plus de 3.000 habitants au 31/12/2010. Dans l'ensemble, la population a une composition diverse mais équilibrée : un noyau solide de familles autochtones avec un attachement profond à la terre, un important contingent de Manocalzatesi de nouvelle génération (c'est-à-dire, nés ici, mais issus d'autres horizons), en provenance d'autres communes de la province (en particulier des zones avoisinantes) et de la région de Campanie. Enfin, nous devons considérer le nombre important de personnes que l'on appelle en Italie « extracommunautaires ».

2. Les différences territoriales

Le vieux centre dispose d'une population plus « ancienne » (on y voit la présence importante de personnes âgées) et une grande variété d'activités professionnelles. Le village de San Barbato conserve un caractère marqué d'autonomie, avec un artisanat développé et davantage de familles nombreuses. La zone industrielle possède des caractéristiques, somme toute, « médianes » : elle est habitée par des ouvriers et des employés du bureau.

3. Économie et Travail

L'ensemble des familles de Manocalzati continue de ressentir aujourd'hui des difficultés économiques liées à la conjoncture générale : on enregistre une aggravation de la situation par rapport à l'année dernière. En outre, les niveaux d'inégalité, tout en restant peu marqués, connaissent une certaine hausse.

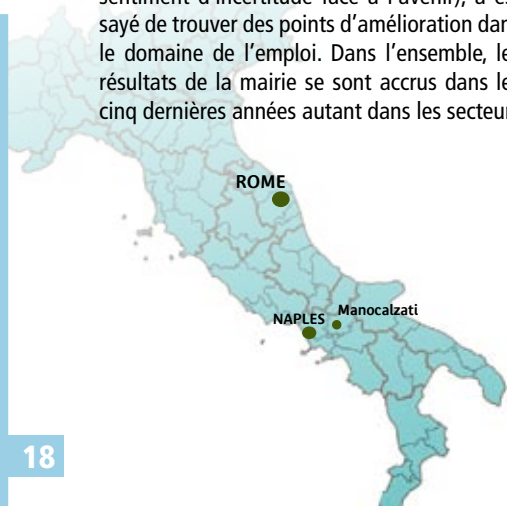
4. Le tissu social

Malgré les mutations essentielles dans les caractéristiques économiques et socio-démographiques, le tissu social local reste fort et cohé-

rent. Des nombreux citoyens font partie d'un groupe associatif : confréries, action bénévole, associations culturelles et sportives. En revanche, l'intérêt pour la politique est sur le déclin. Plusieurs citoyens ont mis en œuvre une certaine forme d'engagement civique ou se sont chargés d'être des interlocuteurs privilégiés en liaison avec l'administration communale. En particulier, ils ont créé des structures de contacts directs avec les services de la mairie. On note de bonnes relations de cordialité entre les personnes de la zone, même si les relations amicales ont tendance à se faire plus sélectives. On doit ajouter un point important : il existe de bonnes relations entre voisins : l'intégration des nouveaux résidents est satisfaisante. Toutefois, on commence à observer, quoique faiblement, l'impression d'une immigration étrangère envahissante ou plus subtilement, une prise de conscience de cette question. Si on exclut les questions typiquement économiques, la majeure partie des citoyens relève, pour leur propre famille, un autre genre de préoccupations : celles liées à la santé et à l'avenir de leurs enfants. De plus, il faut remarquer que les problèmes « non-économiques » sont en augmentation.

5. Des espaces publics et de loisir

Encore plus qu'ailleurs, le mode de vie de la population se concentre sur la demeure privée. La majorité des ménages sont propriétaires. L'acquisition de biens immobiliers a connu un « saut » au cours des dix dernières années : ce phénomène est en corrélation évidente avec l'arrivée de nouveaux résidents au sein de notre communauté. Dans la moitié des cas, nous le notons, le logement acheté est occupé par une ou deux familles. Il s'agit d'un chiffre très significatif, si l'on tient compte de la structure habituelle de l'habitat local. Cette particularité explique aussi la raison pour laquelle les relations solidaires entre voisins sont cordiales. Beaucoup de gens aiment aller nulle part : ils préfèrent rester à la maison ou dans son voisinage immédiat. Dans tous les cas, la hiérarchie des lieux met en choix préférentiel le centre-ville autour de la place principale. Significative aussi la fréquentation des bars et des églises. La fonction de socialisation apparaît donc polarisée sur deux points forts et attrayants : le premier, civico-public (les places), le second, religieux (la paroisse). Lorsqu'il s'agit de sortir, compte tenu de la zone géographique où les habitants logent et passent du temps, ceux-ci se divisent en deux groupes : les uns, en petit nombre, ne sortent jamais de la commune, les autres, nombreux, se rendent dans les diverses localités de la région. Ces derniers choisissent d'aller dans les communes limitrophes et à



Avellino, le chef-lieu de notre district. Quelques autres sortent des frontières de notre secteur et d'autres encore ont des points de référence plus lointains. Les habitudes des Manocalzatesi suivent des règles simples et équilibrées : au centre, s'épanouit le monde domestique, communal où l'on passe beaucoup de temps ; autour, dans la même proportion, on sort en direction des villes voisines, du chef-lieu, de la province.

6. La qualité de la vie

La qualité de vie reste sensiblement au même niveau que dans les années précédentes. Mais cela dissimule une légère détérioration, qui s'affiche dans le fait que le nombre de ceux qui jugent que cela va plutôt plus mal dépasse aujourd'hui ceux qui pensent que cela va plutôt mieux. On commence à percevoir une certaine préoccupation chez nos concitoyens qui jugent que leur qualité de vie est menacée. Notre région a vu émerger des difficultés criantes (les ordures, les glissements de terrain) il y a une dizaine d'années. Cela ne touche guère notre territoire, même si le nombre des gens qui identifie au moins l'existence d'un problème a augmenté en comparaison avec le passé. Il n'y a pas, en termes de « désagrément problématique », d'ennui-phare, dénoncé par tout le monde ; ce qui laisse entendre que notre commune n'a pas, de fait, de réelle plaie affichée. Les seuls éléments qui sont pointés du doigt sont la circulation automobile, les opportunités d'emplois pour les jeunes, l'immigration, la réfection des routes, les transports publics et les services sociaux. Pour mieux comprendre les causes possibles de la « préoccupation » à propos de la qualité de vie, on peut montrer comment le classement des problèmes se modifie considérablement chez les gens qui jugent la qualité de vie encore convenable, mais en baisse : parmi eux, en fait, on va trouver des gens qui se plaignent surtout de la petite délinquance.

7. Le jugement global sur l'administration municipale.

L'appréciation d'ensemble sur l'administration est positive et assez bien répartie dans les couches de la population : les gens placent une certaine confiance dans l'actuel conseil municipal, avec de légères variations dépendant de l'appartenance politique. La cote du maire touche son point culminant dans le bourg. Bien que menant un deuxième mandat, sa notoriété n'est

pas inférieure à celle de son prédécesseur, longtemps en poste. L'administration est considérée active par des citoyens ; la confiance fiscale, (c'est-à-dire l'impression que la municipalité fait un bon usage de l'argent de ses contribuables) est correcte, mais en légère baisse par rapport au passé.

8. Des opinions sur la politique

Les avis sur la politique municipale sont, dans la plupart des cas, positifs. Au plus haut degré de satisfaction on trouve les services aux personnes âgées, l'école et les activités sportives. La quasi-totalité des autres domaines reçoit un jugement favorable. Seuls, quelques secteurs recueillent quelques critiques : les actions en faveur de la jeunesse, de la sécurité, de l'urbanisme paraissent un peu plus négligées. On doit cependant tempérer ce propos en notant qu'on enregistre des avancées dans le développement de la commune mais aussi dans la politique en direction des jeunes. On trouve aussi qu'il y a une certaine baisse d'intérêt pour les services sanitaires et la politique culturelle. Des voix un peu plus critiques s'élèvent concernant l'entretien des routes de campagnes, des projets de travaux financés, mais pas encore commencés, des h.l.m. non encore achevés. Près de la moitié de la population a une certaine familiarité avec l'Internet, phénomène qui suit une courbe remarquable au fil du temps. Ce qui est plus intéressant, c'est qu'il y a peu d'utilisateurs qui fréquentent le site Web municipal. Cela signifie que peu de citoyens ont à l'idée de communiquer par Internet avec la municipalité.

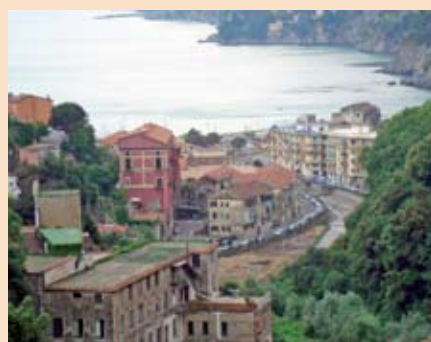
9. Les identités locales et supra-locales

Compte tenu de ce qui précède, on peut dire que les valeurs les plus répandues chez les Manocalzatesi sont ceux de la justice sociale et la solidarité, et ceux de la culture et des liens avec le monde. Ce n'est que dans un deuxième temps que l'on trouve l'attachement à la tradition locale comme une valeur en soi, et l'importance du monde de l'entreprise. Tout à fait notable est la force accordée aux traditions religieuses. En résonance avec ces valeurs de base, l'appartenance à la communauté nationale est considérée comme prépondérante, beaucoup plus affirmée, en valeur absolue, que les liens à l'égard de la communauté régionale et locale.

COMITÉ DE JUMELAGE

Après une année 2011 très active (visite d'une classe de CM2 en Mai à MANOCALZATI et d'un échange de jeunes travailleurs où en juillet 3 garçons italiens sont venus à SAINTE FERÉOLE et 2 filles flégeoises sont allées en ITALIE pendant 1 mois), l'année 2012 a été plus calme en terme d'échanges culturels. 2012 fut placée sous le signe de l'amitié.

En effet des affinités s'étant créées, un groupe de 9 personnes de Sainte Féréole s'est rendu à MANOCALZATI, pour des vacances estivales de 15 jours. Ils ont rencontré nos amis de MANOCALZATI qui leur ont fait visiter leur beau village, la place Sainte Féréole et les ont fait participer à la fête du 15 Août qui est très importante chez eux. Ils ont aussi visité les villes de la côte Amalfitaine (Vietri, Amalfi, Positano, Sorente...Etc.) en bateau. Ils sont allés à Capri pour une journée. Ils ont fait



escale aussi à Naples avec ses vieux quartiers ses rues très étroites et goûté à toutes les spécialités de cette belle région. Après la montée au Vésuve avec sa vue unique sur la baie de Naples, la visite de Pompéi a été inoubliable pour eux. Les cours d'italien ont repris en septembre avec 2 groupes de 6 : un de débutants confirmés et un autre en 3^{ème} et 4^{ème} année d'italien.

L'année 2012 a été celle de l'échange avec les autres comités de jumelage du Limousin. A travers les divers concours, conférence avec une députée européenne à Tulle, lors de la journée de l'Europe..., les membres du comité et ce malgré la crise, ont propagé les idées qui sont le fondement même des jumelages : les Jumelages bâtisseurs de l'Europe des citoyens. Le séjour s'est terminé de la plus belle des façons : autour d'une bonne pizza, au restaurant de notre ami Antonio.



La parole aux ASSOCIATIONS

FNACA

La section locale de la FNACA, dont le Conseil d'Administration se réunit une fois par trimestre pour faire le point, compte une cinquantaine d'adhérents et adhérentes.

Lors de son assemblée générale en présence du Maire, Henri SOULIER, et du Président Départemental, Michel DEFAYE, le Président, Gilbert BOUILLAGUET, s'est félicité de la contribution des membres du Conseil d'Administration à la bonne marche du Comité et a sollicité le concours des adhérents pour participer aux manifestations commémoratives ainsi qu'aux obsèques d'amis disparus. Ont été désignés : Pierre BENOIT, Roger BUSSIERES, Jeanot FROIDEFOND, tous les trois volontaires ainsi qu'un autre porte-drapeau, Robert RAFFAILLAC.

Un coussin portant les trois principales décorations acquises par un combattant en Afrique du Nord sera fourni par le Comité lors des obsèques d'un des siens.



Le Président Départemental, Michel DEFAYE, a donné les dernières informations nationales qui ont été appréciées par tous les membres présents. Le Maire, Henri SOULIER, est intervenu sur la rénovation du monument aux morts avec la pose d'une plaque commémorative relative aux événements d'AFN, sur le devoir de mémoire qui incombe maintenant, lors des manifestations du souvenir, à notre génération du feu et enfin sur le concours de l'ONAC concernant la mise en place d'un chemin de la mémoire retraçant les événements de la Besse et de la Résistance.

Le Président Gilbert BOUILLAGUET.

ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES



SON ROLE : L'association des parents d'élèves aide les enseignants dans l'organisation de différentes activités : accompagnement des parents lors de sorties, participation financière aux voyages scolaires, aux spectacles et sorties cinéma intégrés au projet pédagogique de l'école. Elle aide au financement des projets scolaires en organisant le traditionnel loto des écoles ainsi que des opérations comme la vente de chocolats, des tombolas... Elle organise également le Noël de la garderie périscolaire avec l'achat de jouets, de matériels d'animation et des jeux éducatifs pour l'aide aux devoirs.

SES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2012/2013 :

- Vente de chocolat de Noël,
- Financement de jouets avec organisation du Noël de la Garderie,
- Tenue de la newsletter de l'école,
- Participation au marché de Noël organisé par la commune,
- Galettes des rois offertes aux enfants de la

- maternelle et de l'élémentaire,
- Loto annuel de l'école informatisé (le 09 mars 2013 à 19h30)
- Participation en juin à la fête de l'école organisée par les enseignants,
- Participation au marché des producteurs.

SON FINANCEMENT :

- Bénéfice du loto : participation des familles, des commerçants et des flégeois au loto par des dons ou par l'achat de cartons par exemple.
- Participation des membres de l'association aux marchés de pays et de Noël afin de bénéficier d'une quote-part sur les résultats excédentaires des marchés.
- Subvention accordée par la mairie.
- Bénéfice des diverses activités comme la fête de l'école.

SA COMPOSITION :

Son Bureau : Présidente : Fanny Charlot
Vice Présidente : Sophie Pers
Trésorière : Muriel Tudziarz

Secrétaire : Gaëlle MEZIERES-COUNORD
Secrétaire adjointe : Céline SERADEILL

Ses Membres :

Marion Rubellin, Françoise Farges, Marie Huret, Isabelle POUPEAU, Emilie Monteil.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

L'association des parents d'élèves a besoin de tous les parents disponibles pour continuer à mener à bien ses actions. En début de chaque année scolaire, se tient une assemblée générale ouverte à tous les parents. Elle n'engage pas les parents qui y assistent mais leur permet de mieux connaître la vie de l'association, ses membres ainsi que ses projets. Nos prochaines réunions : A 20H30 à l'« ESPACE JEUNE »
15 FÉVRIER 2013 à la cantine de l'école,
12 février 2013,
26 février 2013,
05 mars 2013,
02 avril 2013,
04 juin 2013.

La Présidente, Mme Fanny CHARLOT

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Vice-Présidente : Janine BECOT

Membres : Simone AIMARD
Ginette ANTOINE
Renée et Bernadette BLANCHARD
Lucette BUSSIERES
Suzie FROIDEFOND
Christiane TERRIAC
Martine PAGNON
Denise VERLHAC (trésorière adjointe)



38 médailles de bronze (25 dons)
10 médailles d'argent (45 dons)
4 médailles d'or (60 dons)

Nous les félicitons chaleureusement.

Un apéritif dinatoire a clôturé la soirée qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Les membres de l'association participent aux marchés des producteurs de pays tous les jeudis (fabrication de tourtons et crêpes). Grâce à la somme allouée, nous améliorons les collectes et offrons un repas complet le mois d'octobre concocté par l'atelier cuisine de l'association Expression.

Les collectes en 2013 auront lieu :

Vendredi 22 mars à la Grande Salle

Vendredi 21 juin à la Salle du Temps Libre

Vendredi 18 septembre à la Salle du Temps Libre

Vendredi 27 décembre à la Salle du Temps Libre

de 16 heures à 19 heures 30

Au cours de l'année 2012, sur le site de Sainte-Féréole, 247 poches de sang ont été récoltées.

Les malades rendent hommage et remercient chaleureusement ces généreux donateurs qui sont en nombre croissant.

Importance du geste : le don est irremplaçable pour les malades. Il n'existe pas de substitut pour la transfusion.

Au cours de l'assemblée générale qui a eu lieu le 28 septembre, 52 donateurs ont été médaillés et diplômés par l'établissement français du sang :

La vice-présidente, Janine BECOT



MUSIQUE ON DANSE

Une onzième saison

Association de danse créée en 2001, par Yvonne Poussergue, pour nos enfants et adolescents de Sainte Féréole

de 4 ans à 17 ans. Cette année, avec la création d'un sixième groupe, nous accueillons 58 danseuses réparties par niveau et par classe d'âge.

Les Petites Étoiles, Les Sirènes, Les Chipies, Les Little Marcel, Les Divas, et le groupe Amazone vous présenteront leur nouveau spectacle de danse le samedi 15 juin 2013. Ce spectacle est mis en scène par nos formidables animatrices et chorégraphes Cécilia, Jessica E. et Mylène, rejointes cette année par Audrey et Jessica M. Nous félicitons nos nouvelles mamans Laure et Jessica E. et remercions Pauline et Yvonne pour leur aide. Avis aux amateurs : venez nombreux assister à un spectacle haut en couleur et unique à Sainte Féréole!

Et de trois ans pour le cours de gymnastique fitness du vendredi soir qui a toujours autant de succès avec notre éducateur sportif Nicolas. Nos 36 Adhérentes ont repris avec enthousiasme les mouvements coordonnés, les abdominaux, le gainage et les étirements sur des rythmes endiablés même si quelques grimaces apparaissent à l'effort! Nous sommes récompensés en fin d'année sportive par un petit repas dans la bonne humeur!

Bien sportivement.

La présidente : Sandra Condachoux

Nos principales Manifestations:

- **Atelier Créatif : dimanche 7 avril 2013 : salle polyvalente du stade.**

Nos danseuses participent à la création des décors du spectacle.

- **Spectacle : samedi 15 juin 2013 à 20h : salle polyvalente du stade**

- **Assemblée Générale et Pré- inscription 2013 : Vendredi 28 juin 2013 de 18h à 19h30 à la cantine de l'école**

La Présidente, Sandra CONDACHOUX



Sainte Fé Judo

Dès septembre 2012, les jeunes judokas de Sainte Féréole ont été fidèles au tatami et leur entraîneur Didier Lafon aussi. Les plus expérimentés poursuivent leur apprentissage à Malemort ; cependant ils viennent apporter, régulièrement, leur contribution: Armand Brenon, Simon Paraud et Firmin Peyrie. Même si les filles sont en minorité cette année, elles tiennent la dragée haute aux garçons et tout se termine dans des randoris sans concession mais néanmoins respectueux et amicaux. Bien entendu, les tatamis de Malemort sont accessibles à chacun d'entre eux pour des entraînements avec Jean-Claude Soulard et Philippe Lopez, tous deux CN 6^{ème} dan.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner à Didier au 05.55.85.70.53 ou à consulter le site internet <http://www.judo19malemort.info>

L'entraîneur, Didier LAFON



Petits et grands mis à l'honneur lors de la remise des ceintures à Malemort

COMITE DES FÊTES

Après une année riche en apprentissage pour le nouveau bureau, le comité des fêtes est remonté en selle pour vous proposer de nouveaux moments festifs à partager dans votre commune. Le Comité des fêtes a tenu son Assemblée Générale le dimanche 27 JANVIER 2013. Ordre du jour : Concocter son nouveau calendrier.

Au programme :

Samedi 27 avril : Arrêt à notre table corrézienne, soirée Farcidures animée par MOMO et son orchestre.

Samedi 22 juin : Après la confection de plusieurs dizaines de fagots de bois, le Comité des Fêtes vous fera danser autour du traditionnel « Feu de la Saint Jean ». C'est une bonne occasion pour faire un break et entrer dans la période estivale. Nouvel orchestre et nouvelle ambiance assurés.

Samedi 27 juillet : Le retour des « Pucés d'été à Santa Fé », mais pour une première, elles seront présentes en NOCTURNE. Profitez de la fraîcheur du soir pour faire affaire ! Festivité et restauration sur place seront de la partie.

6, 7 et 8 septembre 2013 : Fête annuelle. Le programme est en cours de finalisation, la fête sera assurée comme tous les ans.

A Bientôt avec le Comité.

Bien Festivement

Le Président, Jacques ROUHAUD



EXPRESSIONS

Encore une année intense.

En effet outre les activités habituelles, « Expressions » a présenté cette année 2012, deux expositions :

Au cours de l'été, la 2^{ème} biennale internationale d'aquarelle au cours de laquelle, 46 artistes dont 7 étrangers ont présenté près de 400 aquarelles. De plus, le travail accompli en cours d'année avec les classes de CM1/CM2 a trouvé sa place auprès des artistes. A noter les compliments sur la qualité du travail des élèves qui furent constamment mentionnés par les visiteurs.

A l'automne, la première exposition nationale de l'atelier Histoire, maquettes et figurines a passionné les très nombreux personnes qui ont découvert cette activité et qui furent très vite conquies : heures de travail et précision, énergie nécessaire et la grande diversité des sujets les enchantèrent tout au long de ce 3^{ème} week-end d'octobre. Les visiteurs et exposants appréciant l'espace d'exposition, louèrent la grande qualité des œuvres exposées et la parfaite organisation. Un vrai coup de maître pour une première.

(photos de Henri Meijer).



Désormais tourné vers 2013 l'association proposera plusieurs rendez-vous :
Aquarelle : 2 stages sont programmés, un au printemps et le deuxième en juin,

Art culinaire : La cuisine des placards tout un programme alléchant

Chorale :

- Mai - Stage « chants Corse » en mai suivi d'un concert à Sainte-Féréole,
- Juin concert à Sainte-Féréole avec la chorale de Saint-Fort et de Landouge,

Encadrement :

- Au printemps stage, la technique du « lavis »,
- exposition en novembre salle des associations,

Histoire Maquettes et Figurines :

expositions prévues à Rodez, Montignac, Châteauroux, Agen, Toulouse ...

Maintien Corporel : 2 cours d'1h30 par semaine,

Un point C'tout : Février, déplacement de l'atelier au salon l'aiguille en fête à Paris,

Scrapbooking : participation à l'exposition encadrement de novembre salle des Associations.

Stage de Tapissier : en février.

La Présidente, Ginette BUGEAT



LA ROSE DES VENTS

LA ROSE DES VENTS DE SAINTE-FEREOLE, créée en 1977, vient d'élire un nouveau bureau. Madame Marie-Françoise BORDES l'a présidé pendant plusieurs années avec dynamisme, bonne humeur et humour et a marqué ce club de son empreinte.

Le nouveau bureau est ainsi composé de :

Présidents d'honneur : Pierre DOCTRINAL, Henri SOULIER, maire de Sainte-Féréole, et Marie-Françoise BORDES

Présidente : Simone AIMARD

Vice-Présidents : Alice PEROT et Maurice BREUIL

Trésorière : Jeanine BECOT

Trésorier adjoint : Pierre CAHUZAC

Secrétaire : Paulette BREUIL

Secrétaire Adjointe : Christiane TERRIAC

Ce bureau souhaite poursuivre cette action autour des valeurs de tolérance, de solidarité, de responsabilité et d'amitié.

Cette action sera menée en s'appuyant sur l'expérience de nos prédécesseurs et sur la volonté d'aller de l'avant des nouveaux, et ce en toute harmonie.

A ce jour, La Rose des Vents est forte de 102 adhérents.

Une réunion des adhérents a lieu les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois de 14h à 17h à la cantine en attendant la fin des travaux de la salle du temps libre.

Une marches est organisée tous les mardis à partir de 14 heures avec départ place de l'église.



Les temps forts pour les adhérents en 2013 :

la KERMESSE-VENTE le dimanche 7 juillet à la Salle du Temps Libre

la VISITE en car du site d'Oradour sur Glane suivi d'une visite de l'usine de porcelaine à Saint-Léonard de Noblat le jeudi 16 mai 2013

la VISITE en car de l'Aquarium du BUGUES et du Village du BOURNAT le jeudi 26 septembre 2013

Chez Véronique :

le repas FARCIDURES le samedi 2 mars 2013

le repas d'AUTOMNE le samedi 26 octobre 2013

le repas de NOËL le samedi 14 décembre 2013

La Présidente, Mme Simone AIMARD

Force Honneur Tradition Santa Fé 19

La 1^{ère} **veillée hivernale** organisée le vendredi 30 novembre 2012 a été une grande réussite avec 63 adultes et 9 enfants rassemblés autour d'un confit et ses pommes de terres sarladaises. Il y a eu 2 moments très forts : Vincent nous a appris une nouvelle version de la marseillaise, merci à lui... mais aussi Henri Meyer nous a présenté un montage photo de nos animations « Henri a trié environ 450 photos sur les 2000 récupérées chez chacun des membres » et Mickael a fait un montage musical de nos sorties en cars, merci à eux... A l'ordre du jour de cette veillée, il y avait les objectifs de 2013.

En avril, le samedi 20 ou dimanche 21, une sortie rugby et touristique : destination ALBI, il y aurait déjà 41 inscrits, il reste encore quelques places. Pensez à vous inscrire auprès de Mickael Vieillefond, l'organisateur.

Le 7 juillet, notre traditionnel pique nique sera organisé.

Ce week-end sera bien rempli :

- Le samedi matin : fabrication des miches de pain avec nos spécialistes Marc, Maurice, Michel, Christian avec la traditionnelle omelette aux lardons ou fines herbes suivies de la caillade pour patienter lors de la cuisson. Il se dit même que des poulets et pizzas pourraient s'y perdre car nos spécialistes veulent manger ensuite à la bonne franquette....
- Le samedi soir : veillée nocturne et dodo à la belle étoile pour nos ados et adultes les plus téméraires.
- Le dimanche sera l'heure de la partie de pêche, du pique-nique TRADITIONNEL, les jeux des enfants avec la course aux sacs et tir à la corde....

En juillet et août, nous serons présent aux marchés de pays en tant que bénévoles.

Fin août, se fera la sortie chez nos voisins de Donzenac, pour la fête du pain à l'Espérot. Nous recherchons des volontaires pour former une équipe de tir à la corde...

En Novembre, la 2^{ème} veillée sera organisée, nous y mangerons, nous y rigolerons et nous y jouerons aux cartes...

DERNIÈRES INFOS : des chemises (46 €), des polos (26 €) et des tee-shirts (13 €) à l'effigie des FHT sont à la vente, une fabrication est lancée suite à la demande générale.

A l'issue de l'assemblée générale voici la constitution du nouveau bureau :

Président : Yannick Macheix,

vice président chargé des marchés de pays : Marc Delpy,

vice président chargé des animations hors commune : Mikael Vieillefond,

trésorier : Sophie Vieillefond,

trésorier adjoint : Thierry Simoneau,

secrétaire : Jean-Jacque Lautissier,

secrétaires adjoint : Pascal Vaujour et Eric Anglard.



Le Président, Yannick MACHEIX

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

3 SEPTEMBRE 2012

AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DES FÊTES

Le Président du Comité des Fêtes a fait une demande d'aide financière pour l'organisation de la fête annuelle qui se déroule au mois de septembre.

Le Conseil Municipal DÉCIDE l'attribution d'une aide financière pour l'année 2012 de 1 000€ pour le Comité des Fêtes, à titre exceptionnel.

Adoptée à l'unanimité.

AVENANTS MARCHÉ « RÉHABILITATION MAISON DU TEMPS LIBRE ET CRÉATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES »

Des travaux non prévus au marché s'avèrent nécessaires et le Maître d'Œuvre a présenté des avenants :

- l'entreprise Descat, titulaire du lot 8 (plâtrerie isolation), présente un avenant de 1 806,00€ H.T. correspondant à la reprise des embrasures piquées par le maçon ainsi que les voûtes. Le Maire demande que le maître d'œuvre clarifie cet avenant car dans l'article 6 du lot 8, les reprises sont déjà comptabilisées.

- l'entreprise Martinie, titulaire du lot 2-2 (maçonnerie-ravalement), présente un avenant de 4 687,21€ H.T. pour la surélévation d'un linteau et un avenant de 1 251,36€ HT pour la démolition des doublages pour tableaux et linteaux côté intérieur

- le bureau d'études BETEC présente un avenant de 250€ HT pour l'étude de structure suite à la modification d'ouverture dans le bâtiment existant. Le maire demande de surseoir cet avenant compte tenu qu'il s'agit d'une erreur du maître d'œuvre.

- l'entreprise Pompier, titulaire du lot 7 (menuiseries intérieures, mobiliers, parquets), présente un avenant de 660€ HT pour la fourniture et la pose de tablettes de fenêtres dans la Salle du Temps Libre.

Le Maire présente le rapport de la Commission d'Appel d'offre qui s'est réunie lundi 3 septembre à 18h.45 pour examiner ces avenants et a décidé d'accepter les avenants de l'entreprise Martinie et de l'entreprise Pompier. Elle demande des précisions quant à l'avenant de l'entreprise Descat et sursoit sa décision pour le bureau d'études BETEC,

Le Conseil Municipal

APPROUVE les avenants acceptés par la Commission d'Appel d'Offre: entreprise Martinie et entreprise Pompier pour un total de 6 598,57€ H.T. soit 7 891,89€ T.T.C.

SURSOIT l'avenant de BETEC

DEMANDE des précisions sur celui de l'entreprise DESCAT

AUTORISE le Maire à signer les avenants acceptés.

Adoptée à l'unanimité.

LOCATION SALLE POLYVALENTE

Un habitant de Malemort souhaite bénéficier du tarif de location de la salle polyvalente des habitants de Sainte-Féréole.

Considérant que cette personne a tenu un rôle fondamental et essentiel pendant plusieurs années au service du sport dans la commune de Sainte-Féréole, le Conseil Municipal DONNE un avis favorable à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANCE

La CAF demande la modification du règlement intérieur de la maison de l'enfance, suite au changement réglementaire (lettre circulaire de la CNAF 2011-105 de juin 2011).

En premier lieu, le règlement intérieur devient règlement de fonctionnement.

Les modifications sont les suivantes :

Indication de la participation financière de la CAF

Accueil des enfants en situation de handicap jusqu'à 5 ans révolus

Précision des différents accueils : réguliers, occasionnels et exceptionnel ou urgence

Précision sur le contenu de la facturation (prise en charge de l'enfant y compris les repas)

Nouveau mode de calcul : principe de la mensualisation. Le contrat prend en compte les besoins d'accueil et de congés par an ainsi qu'un nombre d'heures d'accueil réservées par semaine. La tarification est désormais calculée sur la base d'un contrat d'accueil conclu avec la famille, établi en fonction des besoins de la famille. Il est signé pour une durée d'un an maximum. Il peut couvrir une période inférieure et peut être révisé, en cas de changement de situation familiale.

Si des heures sont réalisées au-delà du contrat prévu, elles sont facturées en plus, en appliquant le barème institutionnel des participations familiales. Dès lors, toute demi-heure commencée est facturée.

Les ressources retenues pour le barème à appliquer sont celles de l'avis d'imposition N-2

Le nouveau règlement de fonctionnement prend effet à partir du 1^{er} novembre 2012.

Le Conseil Municipal APPROUVE le règlement de fonctionnement de la maison de l'enfance qui prendra effet au 1^{er} novembre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

PRIX AMATEUR BIENNALE

Un prix de la Commune de Ste Féréole a été créé à l'occasion de la Biennale d'Aquarelle qui s'est déroulée du 22 juillet 2012 au 5 août 2012. Ce prix est remis à un exposant amateur.

Le Maire propose que le montant de ce prix soit de 250€.

Le Conseil Municipal DONNE son accord pour la création de ce prix et pour le montant fixé à 250€.

Adoptée à l'unanimité.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

(en application de l'article 3 - 1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Sur proposition de M. Le Maire qui indique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments communaux à compter de septembre 2012

Le Conseil Municipal DÉCIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe pour une période de 12 mois allant du 4 septembre 2012 au 3 septembre 2013 inclus. Cet agent assurera l'entretien des différents bâtiments communaux à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 26 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité.

RÉNOVATION COUR ECOLE MATERNELLE

Dans le cadre du projet de rénovation de la cour de l'école maternelle, il est nécessaire de faire appel aux services d'un maître d'œuvre, notamment pour la création d'un préau.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de rénover la cour de l'école maternelle et AUTORISE le Maire à consulter et à choisir un maître d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNALÉTIQUE BOURG ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

Suite à la validation du nouveau logo, il y a lieu désormais de procéder à la mise en place de la signalétique des bâtiments communaux. Le Maire propose la mise en place de panneaux de direction indiquant les différents services (services publics, commerces, artisans) ainsi que la pose de trois totems aux entrées de Bourg et demande que l'agence de communication chargée de la création de la signalétique des bâtiments

communaux exécute cette prestation en prenant en compte les couleurs de la nouvelle communication.

Il précise que la signalétique des bâtiments et la signalisation des différents services pourraient être réalisées soit par un même prestataire, soit par deux (un fabricant d'enseignes pour les bâtiments, un fabricant de panneaux pour la signalétique des différents services).

Le Conseil Municipal APPROUVE la réalisation de cette opération et AUTORISE le Maire à signer un avenant au contrat avec l'agence Code Communication pour les prestations supplémentaires indiquées ci-dessus

Il PRÉCISE que la procédure mise en place sera un marché à procédure adaptée composé de deux lots et CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet : préparation, passation, signature, consultation des entreprises, exécution et règlement des marchés de fournitures et de service.

Adoptée à l'unanimité.

TARIF SALLE POLYVALENTE POUR LES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE DE TOURISME

La délibération du 14/12/2009 institue des tarifs spécifiques pour l'utilisation de la salle polyvalente par l'Office de Tourisme et par les organisateurs de séminaires occupant la résidence des Collines,

Le Maire propose à l'Assemblée la mise en place d'une tarification spécifique pour les particuliers occupant la résidence des Collines :

Tarif week-end (du vendredi 17h au lundi 10h) avec un hébergement très significatif (au moins 10 gîtes occupés) : 500€ la salle et la cuisine

Caution : 1000€

Il précise que toute demande de réservation sera faite par écrit sur un formulaire déposé en Mairie.

Un élu aura en charge de procéder à un état des lieux de la salle avant et après la prise de possession de la salle. Cet état des lieux sera signé par les deux parties et le chèque de caution sera rendu si l'état des lieux ne fait l'objet d'aucune observation. Le Conseil DÉCIDE d'approuver le tarif et les conditions de location de la salle polyvalente tels que définis ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

TRANSFERT COMPÉTENCE ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE A L'AGGLO

Par délibération du 29 juin 2012, l'Agglomération de Brive a décidé de se prononcer favorablement sur la prise de compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » à compter du 01/01/2013.

La volonté communautaire de prendre la compétence action sociale reconnue d'intérêt communautaire s'explique par deux enjeux majeurs

de territoire :

1) Agir pour l'égalité des chances dès le plus jeune âge : il s'agit d'un enjeu déjà repéré et inscrit dans la délibération du 15 décembre 2011

2) Accompagner les mutations économiques, sociales et démographiques du territoire : l'agglomération aurait à moyen ou long terme à gérer des agréments et des services à l'échelle d'un vaste territoire en lien avec son développement (SCOT, PLU, Zones d'Activités ...).

Conformément à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, chaque commune dispose de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'EPCI pour se prononcer sur cette proposition de transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ESTIME que les enjeux repérés par la Communauté d'Agglomération ne sont en rien conditionnés par la prise de compétence « action sociale d'intérêt communautaire »,

ESTIME au contraire que la petite enfance relève d'une politique de proximité qui sera toujours mieux mise en œuvre au niveau communal.

ESTIME que l'Agglomération n'a actuellement pas les moyens humains pour reprendre une telle compétence.

En conséquence, le Conseil Municipal donne un AVIS DÉFAVORABLE à la prise de la compétence action sociale d'intérêt communautaire à l'Agglomération de Brive à compter du 1er FÉVRIER 2013.

Adoptée à l'unanimité.

16 NOVEMBRE 2012

APPROBATION LOT N°7 MARCHÉ « RÉHABILITATION MAISON DU TEMPS LIBRE ET CRÉATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES »

Par délibération du 10 novembre 2011 le Conseil Municipal a approuvé le marché de réhabilitation de la maison du temps libre et la création de la maison des associations culturelles.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'entreprise Pompier, titulaire du lot n°7, a été déclarée en liquidation judiciaire.

De fait, une nouvelle consultation a eu lieu le 24 octobre 2012 et quatre entreprises ont déposé une offre.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 6 novembre 2012 à 11h30 et la commission a jugé l'offre de l'entreprise Dubois et Associés la plus avantageuse économiquement. Le montant du marché s'élève à 50 805,28€ H.T.

Le Maire décide de suivre l'avis de la commission.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise Dubois et Associés pour un montant de 50 805,28€ H.T., soit 60 763,11€ T.T.C. Il AUTORISE le Maire ou son représentant à si-

gner le marché de travaux avec ces entreprises et CHARGE le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération (autorisations administratives ...).

Adoptée à l'unanimité.

APPROBATION MARCHÉ « CRÉATION DIVERSES SIGNALÉTIQUES »

Par délibération du 3 septembre 2012 le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour la création de la signalétique.

Quatre entreprises ont été consultées le 23 octobre 2012 et deux ont déposé une offre.

L'ouverture des plis s'est déroulé le 6 novembre 2012 à 10h30.

La commission donne son avis : l'entreprise Brive Enseignes est l'offre la plus avantageuse économiquement pour les lots 1, 2, 3 et 5.

Le lot 4 n'a pas été attribué, compte tenu des propositions élevées et fera l'objet d'une étude ultérieure.

Le Maire décide de suivre l'avis de la commission.

Le montant du marché de Brive Enseignes s'élève à 37 135,80€ T.T.C. :

Lot 1 Mise en place signalétique différents bâtiments communaux = 14 160,64€ T.T.C

Lot 2 Mise en place totem entrées de Ste Féréole = 6 458,40€ T.T.C

Lot 3 Mise en place de panneaux Centre Bourg = 16 516,76€ T.T.C

Lot 5 Autocollants et vitrophanie = ce lot est basé sur des prix unitaires (25€). Le total sera à déterminer au fur et à mesure des commandes.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de suivre la décision de la Commission d'ouverture des plis et du Maire. Il AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder à une nouvelle consultation pour le lot N° 4, dans le cas où, si après étude, ce lot n'est pas attribué à l'entreprise ayant déposé une offre : l'entreprise SES

Il AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux avec ces entreprises et le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération (autorisations administratives ...).

Adoptée à l'unanimité.

APPROBATION MARCHÉ « CRÉATION LOTISSEMENT DU COLOMBIER »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la consultation de travaux qui a été lancée selon la procédure adaptée passée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Avis d'appel à la concurrence : paru le 5 octobre 2012 sur le site Centre Officielles et La Montagne le 5 octobre 2012

Date limite de réception des offres : le 26 octobre 2012 à 12 Heures

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Offres reçues : 8

Ouverture des plis : le 26/10/2012 à 14 Heures

Proposition choix des entreprises après examen par le maître d'œuvre : le 6/11/2012 à 8h30.

Critère d'attribution : le prix (50%), les qualifications, les références et l'aptitude de l'entreprise (50%).

Après analyse des différentes offres par le Maître d'œuvre, le Maire a réuni la commission des marchés pour examiner les offres.

Observations : les offres des entreprises sont en conformité avec le CCTP et elles ont été classées en tenant compte des critères d'attribution.

La commission donne son avis : l'entreprise Duchâtelet TP est l'offre la plus avantageuse économiquement. Le montant du marché s'élève à 320 014,96 € H.T.

Le Maire décide de suivre l'avis de la commission.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de valider la procédure de passation du marché de création du lotissement du Colombier et de retenir l'offre de l'entreprise Duchâtelet TP pour un montant de 320 014,96€ H.T., toutes options comprises, soit 382 737,89€ T.T.C.

Il AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux avec ces entreprises et le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération (autorisations administratives ...).

Adoptée à l'unanimité.

AVENANT MARCHÉ « RÉFECTION TROTTOIRS QUARTIER BEAULIEU »

Par délibération du 18 juin 2012 le Conseil Municipal a décidé la réfection des trottoirs du quartier Beaulieu et par décision du Maire du 11 septembre 2012 l'entreprise Eurovia pour le lot 1 et l'entreprise SMAC pour le lot 2 ont été choisies.

L'entreprise Eurovia présente un avenant qui s'élève à 1 975€ H.T. soit 2 362,10€ T.T.C. pour la pose de bordures supplémentaires avec pose de plaques de soutènement pour la création d'un passage pour piétons.

Le Conseil Municipal ACCEPTE l'avenant proposé et PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget 2012. Il AUTORISE le Maire à signer l'avenant.

Adoptée à l'unanimité.

CONSULTATION BUREAU D'ÉTUDES POUR CRÉATION « CHEMIN DE LA MÉMOIRE »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un projet de chemin de mémoire des maquis des Saulières. Il s'agit de la mise en œuvre des actions mémorielles prévues dans le cadre de la politique de mémoire de la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du Ministère de la

défense et des Anciens Combattants (DMPA) et le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG) de la Corrèze. Ce projet consiste en la création d'un parcours pédestre mémoriel et culturel dans la forêt des Saulières afin de découvrir les quatre premiers camps de maquis armés de l'Armée Secrète créés pendant la seconde guerre mondiale, en 1943.

Le Maire a rencontré à plusieurs reprises la commission Mémoire qui a lancé ce projet à la rentrée 2011 recherche des partenaires directement concernés par l'implantation géographique du site. De ces rencontres, il a été conclu que la Commune de Sainte Féréole pourrait réaliser certains travaux pour l'ouverture publique du Chemin de mémoire de la Résistance qui consisteraient en un aménagement mieux adapté au grand public du parcours pédestre, complété d'une signalétique à rendre durable afin de lutter contre le vol et la dégradation, ainsi que la mise en place de panneaux apportant toutes les explications nécessaires pour entreprendre ce parcours avec son contenu historique.

Un cahier des charges a été établi par la Commission.

Le Maire propose de s'adjoindre les compétences d'un bureau d'études pour la réalisation de ces travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal DONNE son accord de principe sur la réalisation du projet tel que présenté. Il AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder à une consultation pour s'adjoindre les compétences d'un bureau d'études et le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération (autorisations administratives ...).

Adoptée à l'unanimité.

DÉNOMINATION DE RUE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de dénommer la route dite « route du Stade », Allée Antoine Valéry en hommage à cet ancien Maire. Elle commencerait au carrefour RD 25E – « Route du Stade » et se terminerait à l'intersection du chemin desservant le plan d'eau communal.

Le Conseil Municipal DONNE un avis favorable à cette proposition.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDECINE PRÉVENTIVE

Les collectivités territoriales doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive en vertu de l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Pour ce faire, les possibilités suivantes leur sont offertes : soit créer leur propre service, soit adhérer à un service inter entreprises ou intercommunal, soit adhérer au service de médecine préventive du Centre Départemental de Gestion.

C'est cette dernière solution que privilégie la quasi-totalité des collectivités et établissements publics du département. Cette mission est exercée par le Centre de Gestion de la Corrèze qui a conclu un nouveau marché de médecine préventive avec la Mutualisé Sociale Agricole, à compter du 1er FÉVRIER 2013 et pour une durée de deux ans. Les collectivités rembourseront au Centre de Gestion de la Corrèze le coût des prestations facturées.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités.

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze et AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze conclue pour une durée de deux ans, à compter du 1er FÉVRIER 2013. Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION

Le Conseil Municipal CONSIDÉRANT que la zone agglomérée située le long de la route départementale n° 25 (Avenue de la Chapelle et Le Colombier notamment), et de la voie communale n° 11 (Route de Lajoinie et La Calalerie) s'est étendue et a bien le caractère d'« espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés » au sens de l'article R 110-2 du code de la Route,

DÉCIDE de déplacer les limites de la Commune conformément au plan joint et AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'arrêté correspondant

Adoptée à l'unanimité.

ORGANISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Afin de réaliser les opérations du recensement 2013 il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal et des agents recenseurs. La Commune sera découpée en trois districts qui seront chacun couvert par un agent recenseur.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de créer trois emplois temporaires à temps complet d'agent recenseur du 2 janvier au 17 février 2013 (période de formation et de tournée de reconnaissance incluse)

Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroté et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE. Les agents recenseurs seront employés pour une durée de travail forfaitaire de 151,67 heures et rémunérés sur la base de l'indice brut 297.

Adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION RÉGIME INDEMNITAIRE

Sur rapport de Monsieur le Maire et au vu de la délibération en date du 01/12/2003 instituant l'indemnité d'administration et de technicité aux agents de la commune de Sainte Féréole, modifiée par délibérations du 27/10/2006 et du 10/10/2008, des différents textes s'appliquant en la matière, et de la modification du tableau des effectifs, il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues par les textes sus-visés, la nature, les conditions d'attribution et le taux des indemnités applicables,

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'apporter les modifications suivantes, suite notamment à la modification du tableau des effectifs et aux changements de grades de certains agents.

Bénéficiaires

Cadres d'emplois et grades	Montant annuel de référence	Coefficient	Nbre de bénéficiaires
Agent de maîtrise principal	490,05 €	4	1
Agent de maîtrise	469,66 €	3,8	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	449,29 €	3,5	8
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	469,66 €	3,4	1
ATSEM 1 ^{ère} classe	464,29 €	3,4	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	449,29 €	3,4	4
Animateur territorial	588,69 €	2,5	1

PRÉCISE que le coefficient fixé est le coefficient maximum qui peut être appliqué

PRÉCISE que l'indemnité d'administration et de technicité versée aux agents à temps non complet sera calculée au prorata de leur temps de travail hebdomadaire

PRÉCISE que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence

PRÉCISE que l'indemnité susvisée fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les grades de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire

DIT que l'indemnité sera versée annuellement, au mois de décembre

DIT que les attributions individuelles pourront être modulées par le Maire en fonction de la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation annuelle ou l'entretien d'évaluation, de la disponibilité de l'agent, de son assiduité, en tenant compte du niveau de responsabilité et du temps de présence

DÉCIDE que les modalités de maintien et de suppression du régime indemnitaire suivront les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité (maladie, grève).

Ces indemnités cesseront d'être versées :

En cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à 6 mois,

À l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions (agents suspendus, mis à pied ...)

CHARGE le Maire de la mise en œuvre de ce ré-

gime indemnitaire dans la limite des coefficients fixés et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité.

14 JANVIER 2013

ACQUISITION PARCELLE

Mr GERALDES Anthony propriétaire de la parcelle AZ 486, située aux Chapelaudes, a accepté de céder une partie de sa parcelle au profit de la commune afin de réaliser une aire de retournement.

La superficie de la partie cédée est de 36 m². D'un commun accord, le prix d'acquisition a été fixé à 100€.

Le Conseil Municipal DONNE son accord pour l'acquisition de cette partie de parcelle au prix indiqué et PRÉCISE que les frais de géomètres et notariés sont à la charge de la commune

Adoptée à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE : APPROBATION APD

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 18 juin 2012 présentant une estimation du coût des travaux d'aménagement de la place de l'Église. Un groupe de travail composé d'élus a rencontré le maître d'œuvre à plusieurs reprises afin d'affiner la proposition initiale du maître d'œuvre.

Cette étude a conduit à un dossier APD chiffré à 394 080,00€ H.T. et une option pour la réalisation d'une fontaine à 25 000,00€ H.T. et un réseau pour sono à 4 500,00€ H.T. (non compris les honoraires du maître d'œuvre et des bureaux d'études associés ainsi que des missions CSPS et contrôle technique).

Dans le cadre des crédits territoriaux le Conseil Général a accordé une subvention exceptionnelle de 39 400€. Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention a été sollicitée dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural (PER), au titre de l'action n°1, « Aménager les places des Marchés des Producteurs de Pays (MPP) réguliers d'été » selon les modalités suivantes : l'aide accordée est de 28% du montant d'investissement maximum de 275 000€ H.T., soit 77 000€.

Le Conseil Municipal APPROUVE le dossier tel que présenté et au coût mentionné ci-dessus et

PRÉCISE que compte tenu du montant du projet, la procédure retenue est la procédure adaptée (MAPA). Il SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général au titre des constructions publiques – études et équipements communaux divers, compte tenu de l'opération de mise en accessibilité de la place ainsi qu'une subvention DETR auprès des services de l'État pour l'année 2013 au titre du chapitre 2 – Bâtiments publics.

Il FIXE le plan de financement de la manière suivante :

PER : 77 000€

CG : 15 000€

CG (subvention exceptionnelle) : 39 400€

DETR 2013 : 60 000€

Fonds communaux : le reste

et CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet : préparation, passation, signature, consultation des entreprises, signature du marché avec les titulaires qui seront retenus.

Adoptée à l'unanimité.

AVENANT RÉHABILITATION MAISON DU TEMPS LIBRE ET CRÉATION MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux avenants proposés par des entreprises pour les travaux à réaliser à la maison du temps libre et à la maison des associations culturelles :

- entreprise MARTINIE : un avenant négatif de 1 979,90€ H.T., car le ravalement de la façade tel que prévu initialement ne convient pas à l'environnement architectural.

- entreprise LAVERGNE présente un avenant de + 945,89€ H.T. correspondant à la fourniture et à la pose d'une pompe de relevage, car la cave étant remplie d'eau à certaines périodes de l'année, il est nécessaire d'installer une pompe de relevage.

Le Conseil Municipal, ACCEPTE ces deux avenants et AUTORISE le Maire à les signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité.

CHEMIN DE MÉMOIRE

Par délibération du 16 novembre 2012 le Conseil Municipal décidait la création d'un chemin de mémoire des maquis des Saulières et de faire appel à un bureau d'études. Trois bureaux d'études ont été consultés : COLIBRIS, BE DEJANTE et SOCAMA .

COLIBRIS et le BE DEJANTE ont présenté une offre. Avec un taux d'honoraires de 5%, le BE DEJANTE a été retenu. Monsieur le Maire indique qu'une réunion de travail va être engagée avec la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du Ministère de la défense et des Anciens Combattants (DMPA), le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG) de la Corrèze, le bureau d'études et des élus afin de définir le schéma de réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal APPROUVE le choix du bureau d'études et DEMANDE au Maire de lui rendre compte des conclusions des réunions de travail à venir

Adoptée à l'unanimité.

CONVENTION FOURRIERE ANIMAL DE LA VILLE DE BRIVE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 6 février 2009 décidant de conventionner avec la ville de Brive pour bénéficier du service de la fourrière de Brive.

Cette convention a pour objet d'autoriser le placement en fourrière d'un animal par les services de la gendarmerie, d'incendie et de secours, un particulier ou l'équipe technique (en dernier recours) avec l'accord préalable de la Mairie.

Par délibération du Conseil Municipal de la ville de Brive en date du 20 décembre 2012, la participation des communes est fixée à 1€ par habitant. Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention avec les services de la fourrière animale de la ville de Brive et PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la commune.

Adoptée à l'unanimité.

EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour l'accueil de loisirs et pour la piscine et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

ACCUEIL DE LOISIRS

Au maximum trois emplois à temps complet (35 heures) pour les vacances de Pâques, au maximum cinq emplois à temps complet (35 heures), pour le mois de juillet, au maximum quatre emplois à temps complet (35 heures) pour le mois d'août, au maximum deux emplois à temps complet (35 heures) pour les vacances de Toussaint et pour les vacances de Noël, au maximum trois emplois à temps complet (35 heures) pour les vacances de février 2014, pour exercer les fonctions d'animateurs, au grade d'adjoint d'animation 2ème classe, 1er échelon.

Conformément à la réglementation en vigueur, la structure aura 50% de diplômés et soit 50% de stagiaires ou soit 30% de stagiaires et 20% de non diplômés.

PISCINE

Un surveillant de baignade pour le mois de juillet 2013 et un pour le mois d'août 2013, à temps complet,

Un agent d'entretien pour le mois de juillet 2013 et un pour le mois d'août 2013, à temps complet, pour tenir les entrées de la piscine, nettoyer le bassin et les plages et s'occuper des espaces verts en cas de fermeture de la piscine pour cause de mauvais temps

Un agent d'entretien à temps complet pour seconder l'équipe technique pendant 4 semaines à répartir entre juillet et août.

Ils auront droit à 2,5 jours de congés par mois, conformément à la réglementation en vigueur.

Ils seront rémunérés selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche, heures supplémentaires éventuelles rémunérées en fonction des textes en vigueur.

Le Conseil Municipal AUTORISE les créations de postes énumérés ci-dessus et CHARGE le Maire de ces recrutements et l'autorise à signer les contrats de travail qui correspondent. Les crédits nécessaires seront affectés au budget communal,

Adoptée à l'unanimité.

PROGRAMME VOIRIE 2013

Il y a lieu de définir les travaux de réfection de la voirie communale à réaliser en 2013.

Le Maire propose la réfection de la route communale du village de Sicard au village de Larmandie. Ces travaux seront réalisés en enrobés avec un éventuel travail sur les virages (accord au préalable des riverains).

L'estimation des travaux est de 86 000€ H.T. soit 102 856€ T.T.C.

Le Conseil Municipal DONNE son accord pour la

réfection de cette route communale et PRÉCISE que compte tenu du montant la procédure retenue sera la procédure adaptée,

Il PRÉVOIT le financement de ces travaux de la façon suivante :

subvention attribuée : Conseil Général
fonds communaux : le reste

et SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Général les subventions au taux défini pour ce type d'opération,

Il CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet : préparation, passation, signature, consultation des entreprises, exécution et règlement des marchés de fournitures et de service.

Adoptée à l'unanimité.

RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE : APPROBATION APS – APD et DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de rénovation et d'aménagement de la cour de l'école maternelle proposé par l'architecte Mme Senada RADIC. Cette étude a conduit à un dossier APS chiffré à 155 900€ H.T.

Ce projet consiste en la création d'un préau pouvant accueillir jusqu'à 60 enfants et d'un local à vélos. De ce projet découlent la réalisation des travaux suivants : adoucissement de la pente de la cour pour faciliter le jeu et l'accueil des enfants, remplacement du revêtement de sol existant très abîmé, suppression du bac à sable, changement de la clôture existante pour une clôture réglementaire et conforme aux règles de sécurité ainsi que le portail, modification de l'accès à l'école depuis la cour afin d'être conforme à la réglementation handicapée, traçage des jeux au sol, positionnement de deux ou trois jeux individuels avec des revêtements au sol adaptés.

Le Conseil Municipal APPROUVE le dossier tel que présenté et au coût mentionné ci-dessus et PRÉCISE que compte tenu du montant du projet, la procédure retenue sera la procédure adaptée (MAPA)

Il SOLLICITE les subventions auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans le cadre des travaux dans les écoles publiques du 1er degré, et de Mr le Sous Préfet au titre de la DETR 2013 dans le cadre de la fiche sur les bâtiments scolaires – rénovation d'écoles communales,

Il FIXE le plan de financement de la manière suivante :

Subvention du Conseil Général

Subvention DETR

Fonds communaux : le reste

et CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet : préparation, passation, signature, consultation des entreprises, signature du marché avec les titulaires qui seront retenus.

Adoptée à l'unanimité.

NAISSANCES

DU 1^{ER} JUILLET 2012 au 31 DÉCEMBRE 2012

Anaïs FOMMARTY

née le 12 juin 2012 de Alexis FOMMARTY et Vanessa, Elodie MAURY
La Colomberie

Andréa Camille Marius MOULY

né le 16 juillet 2012 de Fabrice, Renaud MOULY et Carine ARTIGALAS
Cars

Nolan TREUIL GOBILLOT

né le 24 août 2012 de Maxime GOBILLOT et Justine TREUIL
La Borie Basse

Kiara Maëwenn DELAGE

née le 28 août 2012 de Steve Patrice DELAGE et Aurélie Carole Danielle DIARD
Lajoinie

Jordan BOUCOLE DELPY

né le 25 septembre 2012 de Cyril BOUCOLE et Laëtitia Bernadette Marie DELPY
Berchat

Léandre Pierre Jean MAZET

né le 25 septembre 2012 de Ludovic Damien Cyril MAZET et Anaïs Marie SOULIER
Berchat

Ambre SOULIER

née le 12 octobre 2012 de Sébastien SOULIER et Laure VEZINE
La Grandie

Lucy Madeleine Daphne BLAIR

née le 20 octobre 2012 de Michael Robert Leighton BLAIR et Vivien Louise Coryndon MACKAY
Sauvagnac

Jules Florian Raoul et Lana Laëtitia Laura CHARENTON

nés le 21 octobre 2012 de Guillaume CHARENTON et Coralie LAGARDERE
La Cacalerie

Margot MARTHON

née le 1^{er} décembre 2012 de Fabien MARTHON et Jessica Marie Lucette ESTAMPE
Le Colombier

MARIAGES

DU 1^{ER} JUILLET 2012 au 31 DÉCEMBRE 2012

Coralie ANTONI et Vincent BLANC

4 août 2012 – Berchat

Caroline FARGES-MARCOU et Richard Jacques

Wenceslas LEGONIDEC

11 août 2012 – Le Rieux Sec

Sophie Yolande Geneviève VITALI et Julien KLEINMANN

25 août 2012 – Route de Sauvagnac

Cécilia Pauline Sandy AUBERT et Vincent VIEILLEFOND

25 août 2012 – 2 rue du Cordonnier

DÉCÈS

DU 1^{ER} JUILLET 2012 au 31 DÉCEMBRE 2012

Paul COMBROUX, 79 ans

décédé le 1^{er} juillet 2012

La Colomberie

Alfred Elie MARTHON, 86 ans

décédé le 5 juillet 2012

Largay

Marie-Louise ESPINASSE veuve GOLFIER, 88 ans

décédée le 5 juillet 2012

Coulier

Adrien Noël GOURSAC, 82 ans

décédé le 30 juillet 2012

Coulier

Pierre, Henri, Maurice REYNIER, 87 ans

décédé le 7 octobre 2012

Sicard

Jean, Henri FADAT, 68 ans

décédé le 6 novembre 2012

Les Vignottes

Gabriel COMBROUX, 86 ans

décédé le 16 novembre 2012

36, avenue de la Besse

Hugo ULIVI, 91 ans

décédé le 29 novembre 2012

Laubeyrie

Christiane, Bernadette REBEYROL épouse

LAGAUTERIE, 64 ans

décédée le 13 décembre 2012

7 rue du Colombier

L'AGENDA

Bulletin Municipal N°27
FÉVRIER 2013

MARS

- 9 : Loto des Ecoles – la Grande Salle
- 16 : Belote du Tennis – La Grande Salle
- 22 : don du Sang – La Grande Salle

AVRIL

- 20 : Repas de la Société de Chasse Communale – La Grande Salle
- 27 : Repas farcidures du comité des Fêtes – La Grande Salle

JUIN

- 8 et 9 : Représentation de la Chorale – La Grande Salle
- 15 : Spectacle de Danse de l'Association Musique On Danse – La Grande Salle
- 21 : Don du Sang – Salle du Temps Libre
- 22 : Feu de la Saint Jean – Parking de La Grande Salle

JUILLET

- 7 : Kermesse Rose des Vents – Salle du Temps Libre

JUILLET - AOÛT

Tous les jeudis, Marché des Producteurs de Pays à partir de 17 heures – Place de l'Église

NUMÉROS UTILES

Mairie : 05 55 85 78 00

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h30
le samedi de 8h30 à 11h00, fermée en juillet et en août.
www.sainte-fereole.fr

École primaire : 05 55 85 78 53

École maternelle : 05 55 85 68 67

Maison de l'enfance : 05 55 84 25 87

Espace jeunes : 05 55 22 73 87

Médecins :

KIM Francis : 05 55 85 76 52

PARAUD Jean Henri : 05 55 18 08 63

Infirmières :

M^{mes} DELPY / THOMAS / NESPOUX / AUBERT : 05 55 85 65 91

Podologue : **DELPY Caroline** : 05 55 22 17 28

Kinésithérapeute : **CERMAK Vladimir** : 05 55 22 15 54

Pharmacie CROUCHET : 05 55 85 68 72

Instance de Coordination de l'autonomie du Canton de Donzenac :
05 55 85 73 79

Permanence en Mairie: 1er mardi de chaque mois de 14h à 15h30

Assistante Sociale : Mme Françoise PESTEL-BESSE
présente en Mairie les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois,
sur rendez-vous au 05 55 74 49 72

Mission Locale - pour les jeunes de 16 à 25 ans : 05 55 17 73 00
(sur rendez-vous une fois par mois).

Maison d'accueil spécialisée : 05 55 85 66 43

La Poste : 05 55 85 74 00

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00
le samedi de 9h00 à 12h00.

heure de départ du courrier du lundi au samedi : 12h

TAXI pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule, pris en charge par le Centre Communal d'Action Social :

Déplacement sur la Commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif.
Mme PATRY au 05 55 92 98 88 ou Mme GAMBOA au 06 16 79 94 94. Le montant de la prise en charge du taxi (1.80 €) reste à la charge de l'utilisateur.

Transport à la demande par l'AGGLO :

Pour en bénéficier le principe est simple : vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14 heures au 05 55 17 91 19. L'hôtesse vous précisera l'heure de départ en fonction de votre déplacement.

Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2 € l'aller-retour.

AGGLO - Service assainissement : 05 55 74 70 15

Déchetterie Malemort : 05 55 92 07 18

lundi-mercredi-jeudi-vendredi-samedi : de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00 et mardi de 9h00 à 12h00.

Gendarmerie de Donzenac : 05 55 85 69 50

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112 (portables).

SMUR : 15

Police Secours : 17



Coordonnées

Mairie de Sainte-Féréole
3, square du 14 Juillet
19270 Sainte-Féréole

Tél. 05 55 85 78 00

Fax 05 55 85 66 65

Courriel mairie.stefereole@wanadoo.fr

Site : <http://www.sainte-fereole.fr>